



Volume 1

États financiers

**COMPTES
PUBLICS**

**pour l'exercice terminé
le 31 mars 2010**

Impression
Autorisée par l'Assemblée législative
Fredericton, (N.-B.)



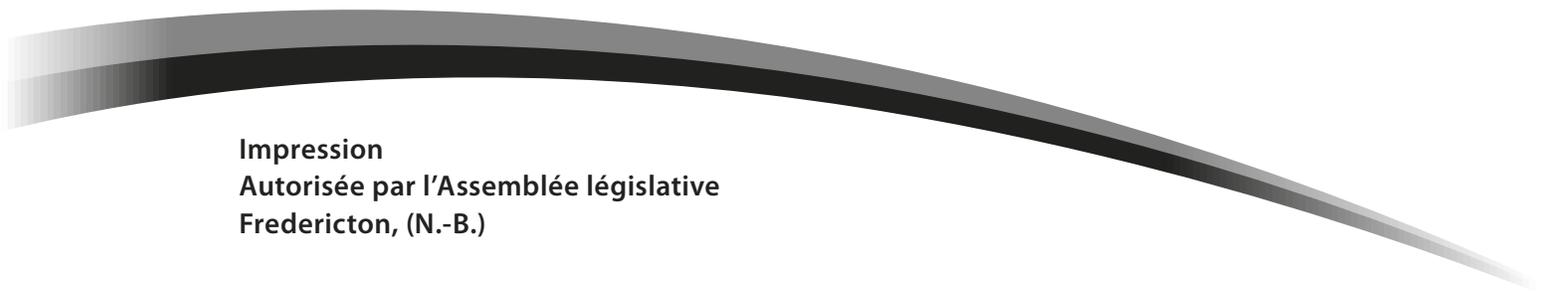


Volume 1

États financiers

COMPTES
PUBLICS

pour l'exercice terminé
le 31 mars 2010



Impression
Autorisée par l'Assemblée législative
Fredericton, (N.-B.)

À Son Honneur,

L'honorable Graydon Nicholas
Lieutenant-gouverneur de la Province du Nouveau-Brunswick

Le soussigné a l'honneur de soumettre les comptes publics de la province du Nouveau-Brunswick pour l'exercice terminé le 31 mars 2010.

Veillez agréer, Votre Honneur, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre des Finances,



Greg Byrne, c.r.

Fredericton, Nouveau-Brunswick
Le 13 août 2010

L'honorable Greg Byrne, c.r.
Ministre des Finances

Monsieur,

La soussignée a l'honneur de vous soumettre les comptes publics de la province du Nouveau-Brunswick pour l'exercice terminé le 31 mars 2010.

Le tout respectueusement soumis,
La contrôleur



Kim MacPherson, c.a.

Fredericton, Nouveau-Brunswick
Le 13 août 2010

TABLE DES MATIÈRES**États financiers vérifiés**

Introduction au Volume I	1
Déclaration de responsabilité	2
Résultats pour l'exercice	3
Analyse des écarts importants	8
Indicateurs de la santé financière	14
Rapport du vérificateur	21
Bilan	22
État des résultats	23
État des flux de trésorerie	24
État de l'évolution de la dette nette	25
État de l'évolution du déficit accumulé	25
Notes afférentes aux états financiers	26
Tableaux des états financiers	61

INTRODUCTION VOLUME I

Les comptes publics de la province du Nouveau-Brunswick sont présentés en deux volumes.

Le présent volume renferme les états financiers vérifiés de l'entité comptable provinciale de la façon décrite à la note 1 afférente aux états financiers. Ils comprennent un bilan, un état des résultats, un état des flux de trésorerie, un état de l'évolution de la nette dette et un état de l'évolution du déficit accumulé. Le présent volume renferme aussi le rapport du vérificateur, la déclaration de responsabilité, les commentaires de la gestion sur les résultats de l'année, une analyse des écarts importants et une discussion sur les indicateurs de santé financière de la province.

Le volume II renferme des renseignements non vérifiés supplémentaires aux états financiers exposés dans le volume I. Il présente des états récapitulatifs des recettes et des dépenses ainsi que des états comparatifs de cinq ans. Le présent volume contient de plus des renseignements détaillés au sujet des crédits supplémentaires; de la dette consolidée; des états du fonds d'amortissement général; des valeurs détenues; ainsi que des recettes et des dépenses, par ministère.

De plus, le gouvernement inclut les listes suivantes sur le site Web du Bureau du contrôleur, à <http://www.gnb.ca/0087> :

- information sur les salaires des fonctionnaires et des employés de certaines organisations du gouvernement supérieurs à 60 000 \$. L'information sur les salaires est pour l'année civile et est rapportée sous le ministère où l'employé a travaillé au 31 décembre.
- frais de déplacement et autres dépenses s'élevant à plus de 12 000 \$ payés durant l'année aux fonctionnaires, par ministère;
- sommes de plus de 25 000 \$ versées aux fournisseurs durant l'année, par ministère, et liste générale comprenant les paiements effectués par l'ensemble des ministères;
- prêts de plus de 25 000 \$ faits aux bénéficiaires au cours de l'année, par ministère.



ÉNONCÉ DE RESPONSABILITÉ

Conformément à l'article 12 de la *Loi sur l'administration financière*, le contrôleur produit chaque année les états financiers du gouvernement du Nouveau-Brunswick. Les commentaires sur les résultats pour l'année, l'analyse des écarts anormaux et les indicateurs de santé financière sont préparés conjointement par le ministère des Finances et le Bureau du contrôleur. Les états financiers comprennent un bilan, un état des résultats, un état des flux de trésorerie, un état de l'évolution de la dette nette et un état de l'évolution du déficit accumulé.

Il incombe au gouvernement d'assurer l'intégrité et l'objectivité des états financiers. À cette fin, il a établi des mécanismes de contrôle interne pour que, dans la mesure du possible, les opérations soient dûment autorisées, exécutées et comptabilisées. Les divers états financiers sont produits suivant les conventions comptables présentées à la note 1.

Pour le gouvernement,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'G. Byrne', is written over a horizontal line.

Greg Byrne, c.r.
Ministre des Finances
Le 13 août 2010

RÉSULTATS POUR L'EXERCICE

Observations générales

Le sommaire des états financiers de la province qui apparaît dans ce volume des Comptes publics fait état d'un déficit de 737,9 millions de dollars pour l'exercice terminé le 31 mars 2010, ce qui représente une diminution de 3,0 millions de dollars par rapport au déficit de 740,9 millions prévu au budget. La différence découle des recettes de 107,4 millions de dollars inférieures aux sommes budgétées, et est annulée par les dépenses de 110,4 millions inférieures aux sommes budgétées.

Les recettes ont été inférieures aux sommes budgétées principalement en raison d'une perte nette de 212,2 millions de dollars subie par la Corporation financière de l'électricité du Nouveau-Brunswick (CFENB), qui a été de 151,2 millions supérieure aux sommes budgétées. Cette situation est surtout imputable à la réduction des activités de la centrale de Dalhousie à la suite de la décision d'Énergie NB de fermer et de déclasser la centrale.

Les dépenses ont été inférieures aux sommes budgétées en grande partie en raison des charges de retraite, qui se sont améliorées grâce au rendement des placements plus élevé que les sommes budgétées en 2009-2010. Cette amélioration a été en partie annulée par les coûts de la prestation des programmes de soins de santé et de soins aux personnes âgées, qui ont été supérieurs aux sommes budgétées.

Il y a plusieurs autres écarts, dont nous faisons état de manière plus approfondie dans la section sur les écarts importants, qui suit.

Sommaire de l'information financière

(millions)

<i>Bilan</i>		
	<u>2010</u>	<u>2009</u>
Actif financier	1 821,2 \$	1 926,8 \$
Passif	(10 174,2)	(9 314,6)
Dette nette	(8 353,0)	(7 387,8)
Immobilisations corporelles moins contributions reportées	5 745,1	5 541,8
Autre actif non financier	166,0	137,1
Actif non financier total	5 911,1	5 678,9
Déficit accumulé	(2 441,9) \$	(1 708,9) \$

<i>État des résultats</i>		
	<u>2010</u>	<u>2009</u>
Recettes – Provenance provinciale	4 089,3 \$	4 386,3 \$
Recettes – Provenance fédérale	2 900,6	2 726,5
Recettes totales	6 989,9	7 112,8
Charges	7 727,8	7 305,1
Excédent (déficit)	(737,9) \$	(192,3) \$

<i>État de l'évolution de la dette nette</i>		
	<u>2010</u>	<u>2009</u>
Dette nette en début d'exercice	(7 387,8) \$	(6 942,9) \$
(Augmentation) diminution de la dette nette attribuable aux activités	(965,2)	(438,6)
Modification de méthode comptable	---	(6,3)
Changement total de la dette nette	(965,2)	(444,9)
Dette nette en fin d'exercice	(8 353,0) \$	(7 387,8) \$

Recettes

Les recettes de la province au cours des sept derniers exercices, après retraitement, figurent dans le tableau suivant.

	(millions)						
	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Provenance provinciale	3 527,9 \$	3 623,9 \$	3 925,1 \$	4 156,3 \$	4 387,3 \$	4 386,3 \$	4 089,3 \$
Provenance fédérale	1 917,9 \$	2 354,8 \$	2 392,9 \$	2 487,4 \$	2 577,6 \$	2 726,5 \$	2 900,6 \$
Recettes totales	5 445,8 \$	5 978,7 \$	6 318,0 \$	6 643,7 \$	6 964,9 \$	7 112,8 \$	6 989,9 \$

La croissance annuelle moyenne des recettes au cours de la période de sept ans a été de 4,3 %. Cette moyenne dépasse le taux de croissance historique moyen des recettes, qui s'est situé à 3,3 % au cours des 20 dernières années. Comparativement, la croissance annuelle moyenne des recettes a été 6,4 % pour la période de 2004 à 2008. Parmi les facteurs qui ont contribué à la croissance des recettes, mentionnons une économie provinciale relativement forte et un accroissement des paiements de transfert fédéraux. Toutefois, la croissance des recettes a été limitée en 2009-2010 en raison du ralentissement de l'économie mondiale, du plan du gouvernement visant à réduire les impôts et de la perte nette subie par la CFENB.

En 2009-2010, les recettes ont diminué de 122,9 millions de dollars par rapport à l'année précédente, ce qui représente une diminution de 1,7 %. Le principal facteur a été la perte nette de 212,2 millions de dollars subie par la CFENB. La diminution de 246,6 millions de dollars pour la CFENB par rapport à l'année financière précédente est surtout imputable à la réduction des activités de la centrale de Dalhousie à la suite de la décision d'Énergie NB de fermer et de déclasser la centrale.

La CFENB est une société de la Couronne fondée pour prendre en charge la dette actuelle d'Énergie NB, pour capitaliser les nouvelles entreprises avec des dettes et du capital afin de leur permettre de devenir indépendantes financièrement du gouvernement et pour recevoir des intérêts, des dividendes et des paiements spéciaux (au lieu d'impôts) afin d'assurer le service et le remboursement de la dette prise en charge.

Charges

Les charges de la province au cours des sept derniers exercices, après retraitement, figurent dans le tableau ci-dessous.

	(millions)						
	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Charges totales	5 627,7 \$	5 742,8 \$	6 082,9 \$	6 407,3 \$	6 868,2 \$	7 305,1 \$	7 727,8 \$

Le taux moyen de croissance annuel des charges au cours de la période de sept ans a été de 5,4 %. Parmi les facteurs ayant contribué à la croissance des charges, mentionnons la hausse de la demande de services ainsi que la prestation de nouveaux services à la population. Le gouvernement provincial a également vu augmenter les coûts de divers biens et services, notamment aux chapitres des salaires, du carburant, des médicaments sur ordonnance, de l'énergie, des matériaux et des fournitures. Au cours de la même période, un financement accru du gouvernement fédéral, dont le versement unique de certains fonds et fonds en fiducie, a permis au gouvernement provincial de consacrer davantage de fonds publics aux soins de santé, à l'infrastructure municipale et à diverses autres initiatives.

En 2009-2010, les charges ont augmenté de 422,7 millions de dollars par rapport à l'année précédente, ce qui représente une hausse de 5,8 %. Cet accroissement des charges par rapport à 2008-2009 reflète les investissements additionnels qui ont été faits dans les programmes de soins de santé, de soins aux personnes âgées, d'éducation postsecondaire et de développement économique.

Excédent / (Déficit)

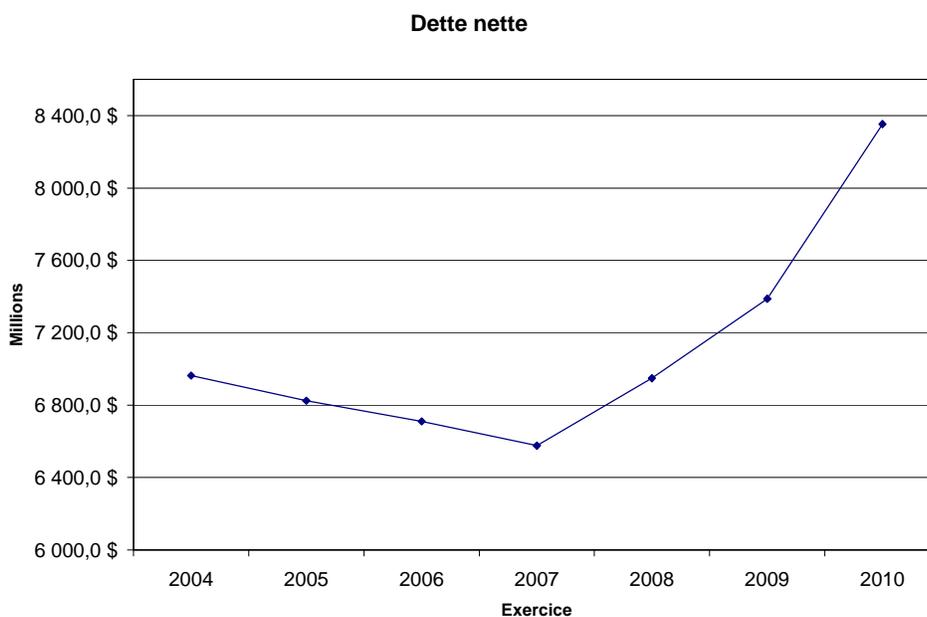
Les excédents (déficits) de la province pour les sept derniers exercices, après retraitement, figurent dans le tableau suivant.

(millions)							
	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Excédent (déficit)	(181,9) \$	235,9 \$	235,1 \$	236,4 \$	96,7 \$	(192,3) \$	(737,9) \$

Le déficit de l'exercice terminé le 31 mars 2010 s'établit à 737,9 millions de dollars. Jusqu'à l'année précédente, le gouvernement provincial connaissait un excédent annuel depuis 2004-2005. Le déficit en 2010 a été légèrement inférieur au déficit prévu de 740,9 millions de dollars. Le ralentissement économique, la perte nette subie par la CFENB, les contraintes continues qu'exercent les coûts sur les programmes sociaux ainsi que la stratégie du gouvernement visant à stimuler l'économie et à réduire les impôts ont contribué au déficit.

Dettes nettes

La dette nette s'est accrue de 965,2 millions de dollars pendant l'exercice terminé le 31 mars 2010. Le ralentissement économique, les résultats de la CFENB, les contraintes continues qu'exercent les coûts sur les programmes sociaux ainsi que la stratégie du gouvernement visant à stimuler l'économie et à réduire les impôts ont contribué à l'augmentation de la dette nette. Le diagramme qui suit rend compte de la dette nette telle qu'elle est apparue à la fin de chacune des sept dernières années.



(millions)

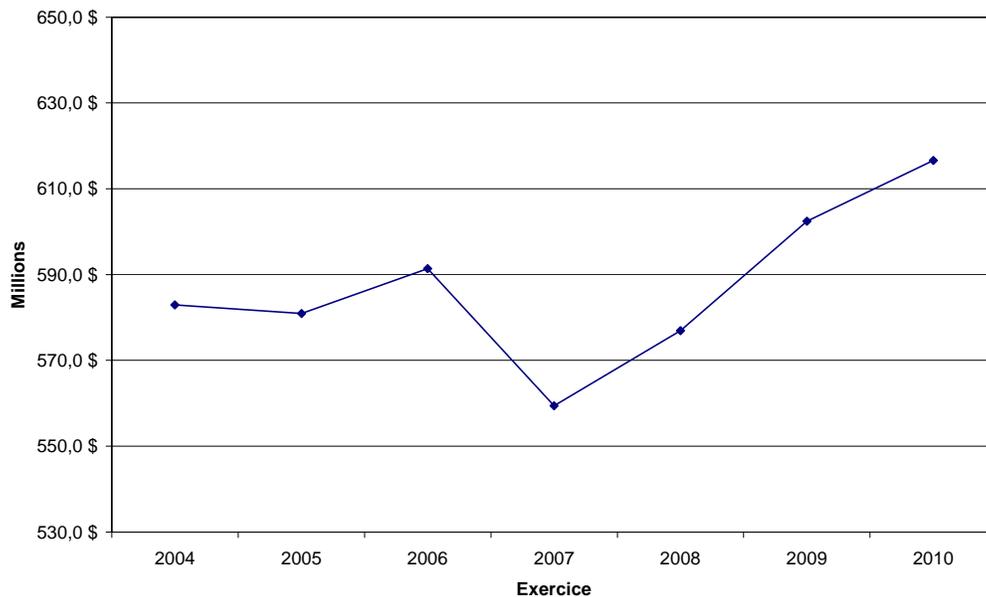
	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Dette nette	6 963,0 \$	6 824,3 \$	6 709,8 \$	6 575,9 \$	6 949,2 \$	7 387,8 \$	8 353,0 \$

La dette nette a augmenté de 1 390,0 millions de dollars au cours de cette période de sept ans.

Le coût du service de la dette publique

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2010, le coût total du service de la dette publique de la province s'est chiffré à 616,6 millions de dollars. Ce montant constitue une augmentation de 14,1 millions par rapport au coût de 2008-2009. Les coûts ont augmenté en partie à cause de l'augmentation des emprunts survenue en raison du ralentissement économique, qui a été en partie annulée par appréciation du dollar canadien.

Coût du service de la dette publique



(millions)

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Coût du service de la dette publique	582,9 \$	580,9 \$	591,4 \$	559,4 \$	576,9 \$	602,5 \$	616,6 \$

Résultats conformément à *Loi sur la responsabilité financière et le budget équilibré*

L'objectif énoncé de la loi est l'obtention de budgets équilibrés sur des périodes financières désignées. La période financière actuelle a commencé le 1^{er} avril 2007 et se terminera le 31 mars 2011. Durant l'exercice, le gouvernement a dégagé un déficit de 817,2 millions de dollars aux fins de l'équilibre du budget. Dans son budget de 2009-2010, le gouvernement a indiqué que, compte tenu de la conjoncture économique et financière mondiale, les objectifs prévus par la loi pour l'actuelle période de quatre années ne seront pas atteints. Cette déclaration a été réitérée dans le budget de 2010-2011.

Excédent / (déficit) conformément à la *Loi sur la responsabilité financière et le budget équilibré***(millions)**

	2008	2009	2010	Cumulatif
Excédent / (déficit) – <i>Loi sur la responsabilité financière et le budget équilibré</i>	86,7 \$	(192,3) \$	(817,2) \$	(922,8) \$

ANALYSE DES ÉCARTS IMPORTANTS

Les explications sur les écarts importants sont fournies ci-dessous. Elles concernent d'abord les recettes, puis les charges. Dans cette analyse, des comparaisons sont établies entre les résultats réels pour l'exercice 2009-2010 et ce qui était prévu au budget 2009-2010 ou les résultats réels de l'exercice 2008-2009.

RECETTES

Comparaison entre les prévisions budgétaires de 2010 et les montants réels de 2010

Prévisions budgétaires et montants réels de 2010				
(millions \$)				
Élément	Budget	Montants réels	Changement	Changement en %
Provenance provinciale				
Taxes et impôts	3 162,0	3 243,9	81,9	2,6
Licences et permis	123,3	129,0	5,7	4,6
Redevances	73,1	39,6	(33,5)	(45,8)
Revenus de placement	265,5	106,6	(158,9)	(59,8)
Autres recettes provinciales	352,0	353,8	1,8	0,5
Gains du fonds d'amortissement	234,1	216,4	(17,7)	(7,6)
Provenance fédérale				
Paiements de péréquation fiscale	1 689,0	1 689,4	0,4	0,0
Subventions inconditionnelles	806,6	803,4	(3,2)	(0,4)
Subventions conditionnelles	391,7	407,8	16,1	4,1

Taxes et impôts

Les taxes et impôts dépassent les prévisions budgétaires de 81,9 millions de dollars, principalement pour les raisons suivantes :

- L'impôt sur le revenu des particuliers est supérieur de 71,5 millions de dollars en raison d'un paiement insuffisant au cours de l'année d'imposition 2008 qui a contribué à l'augmentation des recettes en 2009 et en 2010.
- L'impôt sur le revenu des sociétés est supérieur de 28,7 millions de dollars principalement en raison d'un paiement insuffisant au cours de l'année d'imposition 2008 et d'un changement qui a été apporté dans le calendrier des paiements du gouvernement provincial au gouvernement fédéral.
- La taxe sur les minéraux métalliques a été supérieure de 13,5 millions de dollars en raison de l'augmentation du prix du zinc sur les marchés internationaux et vérification des exercices précédents.
- La taxe sur le tabac a augmenté de 12,6 millions de dollars principalement en raison de l'augmentation du volume et un règlement sur la taxe pour l'année précédente.
- La taxe sur le capital des grandes sociétés a augmenté de 9,2 millions de dollars en raison des recettes reçues pour les redressements relatifs à l'exercice précédent.
- L'impôt foncier provincial est supérieur de 7,9 millions de dollars en raison de la croissance de l'assiette fiscale.
- La taxe de vente harmonisée a diminué de 66,5 millions de dollars principalement en raison de la réduction des paiements durant l'exercice à la suite de l'affaiblissement de l'économie nationale.

Redevances

Les recettes liées aux redevances ont diminué de 33,5 millions de dollars par rapport aux sommes budgétées. Les redevances provenant des mines ont diminué de 28,2 millions de dollars en raison du faible prix de la potasse et du gaz naturel. Les redevances provenant des producteurs forestiers ont diminué de 5,3 millions de dollars en raison de la faible récolte.

Revenus de placement

Les revenus de placement ont diminué de 158,9 millions de dollars par rapport aux sommes budgétées principalement en raison des résultats de la CFENB. La perte nette subie par la CFENB a été de 151,2 millions de dollars supérieure aux sommes budgétées, principalement en raison de la réduction des activités de la centrale de Dalhousie à la suite de la décision d'Énergie NB de fermer et de déclasser la centrale.

Gains du fonds d'amortissement

Les gains du fonds d'amortissement sont inférieurs de 17,7 millions de dollars aux sommes budgétées en raison de l'importante appréciation du dollar canadien et de la diminution des taux d'intérêt.

Subventions conditionnelles

Les subventions conditionnelles ont augmenté de 16,1 millions de dollars par rapport aux sommes budgétées principalement en raison du financement de stimulation du gouvernement fédéral.

Comparaison des montants réels de 2009 et de 2010

Comparaison des montants réels de 2009 et de 2010				
(millions \$)				
Élément	Montants réels 2009	Montants réels 2010	Changement	Changement en %
Provenance provinciale				
Taxes et impôts	3 252,8	3 243,9	(8,9)	(0,3)
Licences et permis	116,6	129,0	12,4	10,6
Redevances	79,5	39,6	(39,9)	(50,2)
Revenus de placement	357,3	106,6	(250,7)	(70,2)
Autres recettes provinciales	346,7	353,8	7,1	2,0
Gains du fonds d'amortissement	233,4	216,4	(17,0)	(7,3)
Provenance fédérale				
Paiements de péréquation fiscale	1 583,8	1 689,4	105,6	6,7
Subventions inconditionnelles	766,3	803,4	37,1	4,8
Subventions conditionnelles	376,4	407,8	31,4	8,3

Taxes et impôts

Les taxes et impôts ont diminué de 8,9 millions de dollars par rapport à ceux de l'exercice précédent, principalement pour les raisons suivantes :

- La taxe de vente harmonisée a été inférieure de 128,3 millions de dollars principalement en raison d'un redressement positif très important en 2008-2009 et de la réduction des paiements durant l'exercice à la suite de l'affaiblissement de l'économie nationale.
- L'impôt sur le revenu des sociétés a été supérieur de 88,9 millions de dollars en raison d'un redressement négatif très important qui a eu une incidence négative sur les recettes en 2008-2009.
- L'impôt foncier provincial a été supérieur de 26,6 millions de dollars en raison de l'augmentation de l'assiette fiscale.
- La taxe sur les minéraux métalliques a été supérieure de 27,8 millions de dollars en raison de l'augmentation du prix du zinc sur les marchés internationaux comparativement à l'année précédente et vérification des exercices précédentes.
- L'impôt sur le revenu des particuliers a été inférieur de 27,5 millions de dollars, principalement en raison des mesures présentées dans le Plan de réduction des impôts au Nouveau-Brunswick.

Licences et permis

Les licences et permis ont été supérieurs de 12,4 millions de dollars par rapport à l'année financière précédente principalement en raison de la hausse de 9,2 millions de dollars des droits d'immatriculation des véhicules à moteur liée à l'augmentation des droits et du volume et de l'accroissement des recettes de 2,5 millions de dollars découlant de l'attribution de droits d'exploration pour le pétrole et le gaz naturel.

Redevances

Les recettes liées aux redevances sont inférieures de 39,9 millions de dollars à celles de l'année financière précédente. Les redevances provenant des mines ont diminué de 28,3 millions de dollars principalement en raison du faible prix de la potasse et du gaz naturel. Les redevances provenant des producteurs forestiers ont diminué de 11,6 millions de dollars en raison de la faible récolte et de la réduction des taux de redevances.

Revenus de placement

Les revenus de placement ont diminué de 250,7 millions de dollars par rapport à l'année financière précédente, ce qui est principalement attribuable aux résultats de la CFENB. La CFENB a enregistré une importante perte nette en 2009-2010 au lieu du bénéfice net positif dont elle avait fait état en 2008-2009. La réduction des activités de la centrale de Dalhousie à la suite de la décision d'Énergie NB de fermer et de déclasser la centrale a eu une incidence négative considérable sur les résultats financiers en 2009-2010.

Gains du fonds d'amortissement

Les gains du fonds d'amortissement sont inférieurs de 17,0 millions de dollars par rapport à l'année financière précédente en raison de l'importante appréciation du dollar canadien et de la diminution des taux d'intérêt.

Paiements de péréquation fiscale

Les paiements de péréquation fiscale ont augmenté de 105,6 millions de dollars en raison de l'accentuation des disparités fiscales dans le nouveau modèle fédéral.

Subventions inconditionnelles

Les subventions inconditionnelles sont en hausse de 37,1 millions de dollars, surtout en raison des augmentations établies par voie législative du financement au titre du Transfert canadien en matière de santé et du Transfert canadien en matière de programmes sociaux.

Subventions conditionnelles

Les subventions conditionnelles ont augmenté de 31,4 millions de dollars par rapport à l'année précédente en raison du financement de stimulation du gouvernement fédéral.

CHARGES**Comparaison du budget 2010 et des charges réelles**

Budget 2010 et charges réelles (en millions de dollars)				
Poste	Budget	Montants réels	Changement	Changement en %
Éducation et formation	1 728,5	1 621,7	(106,8)	(6,2)
Santé	2 524,0	2 585,0	61,0	2,4
Développement social	951,4	973,4	22,0	2,3
Services de protection	201,7	209,4	7,7	3,8
Développement économique	328,9	344,6	15,7	4,8
Travail et emploi	126,5	141,5	15,0	11,8
Ressources	183,2	183,6	0,4	0,2

Budget 2010 et charges réelles (suite) (en millions de dollars)				
Poste	Budget	Montants réels	Changement	Changement en %
Transports	398,3	400,5	2,2	0,6
Gouvernement central	765,3	651,5	(113,8)	(14,9)
Service de la dette publique	630,4	616,6	(13,8)	(2,2)

Les montants dans le tableau sont rapportés par domaine fonctionnel. Voir la liste correspondante pour plus de détails.

Éducation et formation

Les charges en éducation et en formation ont été inférieures de 106,8 millions de dollars aux sommes budgétées principalement pour les raisons suivantes :

- une diminution des charges de retraite de 76,5 millions de dollars découlant principalement du rendement des placements plus élevé que les sommes budgétées;
- une diminution des charges au titre du Programme d'aide financière aux étudiants découlant principalement des frais d'intérêts inférieurs aux sommes budgétées et de la diminution de la participation aux programmes de réduction de la dette des étudiants.

Santé

Les charges en santé ont été de 61,0 millions de dollars plus élevées que ce qui était prévu au budget surtout en raison des coûts additionnels du programme d'assurance-maladie et des coûts associés au programme de vaccination et d'immunisation contre la grippe H1N1.

Développement social

Les charges de développement social ont augmenté de 22,0 millions de dollars par rapport aux sommes budgétées principalement pour les raisons suivantes :

- des charges accrues au titre du programme de soins de longue durée à la suite de l'augmentation de la demande de services et des coûts de fonctionnement additionnels des foyers de soins;
- des charges accrues au titre du programme de sécurité du revenu à la suite de l'augmentation du nombre d'assistés sociaux;
- des charges accrues au titre du programme de logement en raison de fonds fédéraux additionnels.

Services de protection

Les charges des services de protection ont dépassé de 7,7 millions de dollars les charges prévues au budget, principalement pour les raisons suivantes :

- augmentation des charges au titre du Programme d'aide financière en cas de catastrophe du ministère de la Sécurité publique en raison des coûts associés aux inondations printanières de 2009 et l'augmentation des charges au titre du programme de services correctionnels en raison de l'augmentation du nombre de détenus dans les établissements correctionnels pour adultes;
- augmentation des charges au titre du programme des services aux tribunaux du ministère de la Justice en raison de paiements de salaire additionnels versés aux juges de la Cour provinciale à la suite d'une décision de la Cour d'appel.

Développement économique

Les charges liées au développement économique ont été de 15,7 millions de dollars plus élevées que ce qui était prévu dans les charges pour pertes du budget d'Entreprises Nouveau-Brunswick. Cet accroissement des charges a été en partie atténué par des charges plus faibles que ce qui était prévu au budget, pour ce qui est du Programme d'aide stratégique d'Entreprises Nouveau-Brunswick.

Travail et emploi

Les charges de travail et d'emploi ont été supérieures de 15,0 millions de dollars aux sommes budgétées surtout en raison des fonds fédéraux additionnels qui ont été versés en vertu des ententes sur le marché du travail.

Transports

Les charges dans les transports ont dépassé de 2,2 millions de dollars ce que prévoyait le budget, ce qui s'explique surtout par une augmentation des coûts d'amortissement.

Gouvernement central

Les charges du gouvernement central ont été de 113,8 millions de dollars plus faibles que ce qui était prévu au budget surtout en raison d'une diminution des charges de 98,5 millions de dollars au chapitre des régimes de pension, principalement en raison d'un rendement des placements plus élevé que prévu et une diminution des charges au titre de l'accumulation de prestations, des subventions et des allocations supplémentaires. La diminution a été en partie annulée par une augmentation des charges pour pertes.

Service de la dette publique

Les charges au titre du service de la dette publique ont été de 13,8 millions de dollars moins élevées que ce que prévoyait le budget, surtout en raison du renforcement du dollar canadien.

Comparaison des charges réelles en 2009 et en 2010

Charges réelles en 2009 et en 2010 (en millions de dollars)				
Poste	Montants réels 2009	Montants réels 2010	Changement	Changement en %
Éducation et formation	1 452,0	1 621,7	169,7	11,7
Santé	2 445,7	2 585,0	139,3	5,7
Développement social	941,6	973,4	31,8	3,4
Services de protection	223,8	209,4	(14,4)	(6,4)
Développement économique	287,9	344,6	56,7	19,7
Travail et emploi	124,4	141,5	17,1	13,7
Ressources	177,4	183,6	6,2	3,5
Transports	399,8	400,5	0,7	0,2
Gouvernement central	650,0	651,5	1,5	(0,2)
Service de la dette publique	602,5	616,6	14,1	2,3

Les montants dans le tableau sont rapportés par domaine fonctionnel. Voir la liste correspondante pour plus de détails.

Éducation et formation

Les charges en éducation et en formation ont été de 169,7 millions de dollars plus élevées que l'année financière précédente, ce qui s'explique surtout par les raisons suivantes :

- une subvention additionnelle de 110,0 millions de dollars a été versée aux universités en 2007-2008, ce qui a entraîné une diminution compensatoire de la subvention de 2008-2009 aux universités;
- investissements additionnels dans les universités en vertu du Fonds en fiducie pour l'infrastructure universitaire et du Programme d'entretien différé;
- investissements additionnels dans l'éducation, de la maternelle à la douzième année.

Santé

Les charges en santé ont été de 139,3 millions de dollars plus élevées que l'année financière précédente, surtout en raison d'une augmentation des charges au titre des programmes de l'assurance-maladie et des médicaments sur ordonnance, coûts associés au programme de vaccination et d'immunisation contre la grippe H1N1 et une augmentation des charges dans les régies régionales de la santé, notamment en ce qui a

trait aux postes de charges des salaires, aux coûts de l'énergie, aux fournitures médicales et aux médicaments.

Développement social

Les charges de développement social ont été de 31,8 millions de dollars plus élevées que l'année financière précédente, ce qui s'explique principalement par les raisons suivantes :

- des charges accrues au titre du programme de soins de longue durée attribuables à une augmentation de la demande de services et des coûts de fonctionnement des foyers de soins;
- des charges accrues au titre du programme de sécurité du revenu attribuables à une augmentation du nombre d'assistés sociaux;
- des charges accrues au titre du programme de logement découlant d'un financement accru du gouvernement fédéral.

Services de protection

Les charges des services de protection ont été de 14,4 millions de dollars moindres que l'année financière précédente, ce qui s'explique surtout en raison d'une réduction des charges au titre du programme d'aide financière en cas de catastrophe du ministère de la Sécurité publique en raison des coûts associés à l'inondation de 2008, en partie atténuée par les charges accrues au titre du programme des services aux tribunaux du ministère de la Justice en raison de paiements de salaire additionnels versés aux juges de la Cour provinciale à la suite d'une décision de la Cour d'appel.

Développement économique

Les charges de développement économique ont été de 56,7 millions de dollars plus élevées que l'année financière précédente, ce qui s'explique surtout par des charges accrues au titre du programme d'infrastructures pour le nord du Nouveau-Brunswick et du programme des projets spéciaux de la Société de développement régional et par des investissements accrus en vertu d'un certain nombre de programmes fédéraux-provinciaux. Cet accroissement des charges a été en partie atténué par des charges pour pertes moins importantes que prévues d'Entreprises Nouveau-Brunswick.

Travail et emploi

Les charges de travail et d'emploi ont été de 17,1 millions de dollars plus élevées que l'année financière précédente, cette hausse étant principalement attribuable aux fonds fédéraux additionnels qui ont été versés en vertu des ententes sur le marché du travail.

Ressources

Les charges dans le secteur des ressources ont été de 6,2 millions de dollars plus élevées que l'année financière précédente, surtout en raison de sommes plus importantes investies dans le Programme de traitements sylvicoles du ministère des Ressources naturelles.

Gouvernement central

Les charges du gouvernement central ont été de 1,5 millions de dollars plus élevées que l'année financière précédente, ce qui s'explique surtout en raison d'une augmentation des charges pour pertes et une augmentation des charges en les programmes divers du ministère de l'Approvisionnement et Services. Il a été en partie atténué par une diminution des charges au titre des régimes de pension ainsi qu'une diminution des charges au titre de l'accumulation de prestations, des subventions et des allocations supplémentaires.

Service de la dette publique

Les charges au titre du service de la dette publique ont été de 14,1 millions de dollars plus élevées que l'année financière précédente, ce qui s'explique surtout par des emprunts plus importants, qui ont été en partie atténués par le renforcement du dollar canadien.

INDICATEURS DE LA SANTÉ FINANCIÈRE

Cette section décrit les indicateurs de progrès dans l'état des finances de la province en suivant les lignes directrices de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA) à l'aide de l'information fournie dans les états financiers de la province ainsi que d'autres indicateurs socioéconomiques habituels, comme les données sur le produit intérieur brut (PIB) nominal de Statistique Canada.

L'analyse fournit des résultats présentés d'une manière qui accroît la transparence et permet de mieux comprendre les récentes tendances dans la santé financière de la province. Les tendances des sept derniers exercices (de 2003-2004 à 2009-2010) sont évaluées selon les critères de viabilité, de flexibilité et de vulnérabilité établis par l'ICCA et utilisés par le vérificateur général du Nouveau-Brunswick. Bien que de nombreux indicateurs potentiels existent, les indicateurs retenus semblent être les plus pertinents, les plus mesurables et les plus transparents pour les utilisateurs de l'information financière du gouvernement. L'utilisation de telles séries de données est largement répandue parmi les banques et autres établissements financiers, les investisseurs et les agences d'évaluation du crédit.

De plus, la *Loi sur la responsabilité financière et le budget équilibré* contient des mesures visant à améliorer la transparence financière et l'obligation de rendre compte. L'objectif déclaré de cette loi est l'atteinte de budgets équilibrés sur des périodes financières désignées et une réduction du rapport entre la dette nette et le PIB au cours de périodes financières successives. Dans ses budgets de 2009-2010 et de 2010-2011, le gouvernement a indiqué que, compte tenu de la conjoncture économique et financière mondiale, les objectifs prévus par la loi pour l'actuelle période de quatre années (2007-2008 à 2010-2011) ne seront pas atteints. Un certain nombre de provinces ont suspendu ou modifié leurs législations sur le budget équilibré et la réduction d'endettement en raison du ralentissement économique mondial.

Dans l'évaluation de la santé financière d'un gouvernement, il faut tenir compte du fait que les gouvernements sont exposés à un certain nombre de variables qui échappent totalement à leur influence, mais qui peuvent quand même avoir une incidence majeure sur les résultats et les indicateurs financiers. Ces variables, comprennent, mais sans s'y limiter :

- Les fluctuations de l'économie mondiale telles que les prix de l'énergie, les prix des produits de base, la valeur des placements et l'inflation;
- Les changements dans la situation financière internationale qui touchent les taux d'intérêt, font fluctuer les devises ou influent sur l'accessibilité au crédit;
- Les modifications apportées aux paiements de transfert ou programmes fédéraux;
- Les urgences telles que les inondations, les incendies de forêt et les pandémies;
- Les développements pris en compte dans les livres de la province parce qu'ils touchent des organismes tels qu'Énergie NB;
- Les modifications apportées aux principes comptables généralement reconnus.

Viabilité

L'ICCA définit la viabilité comme la mesure dans laquelle l'état des finances d'un gouvernement lui permet de s'acquitter de ses obligations actuelles envers ses créanciers, sans accroître le fardeau de la dette sur l'économie. Pour les besoins de la présente analyse, la viabilité est mesurée selon :

- la dette nette par rapport au PIB;
- la dette nette par habitant.

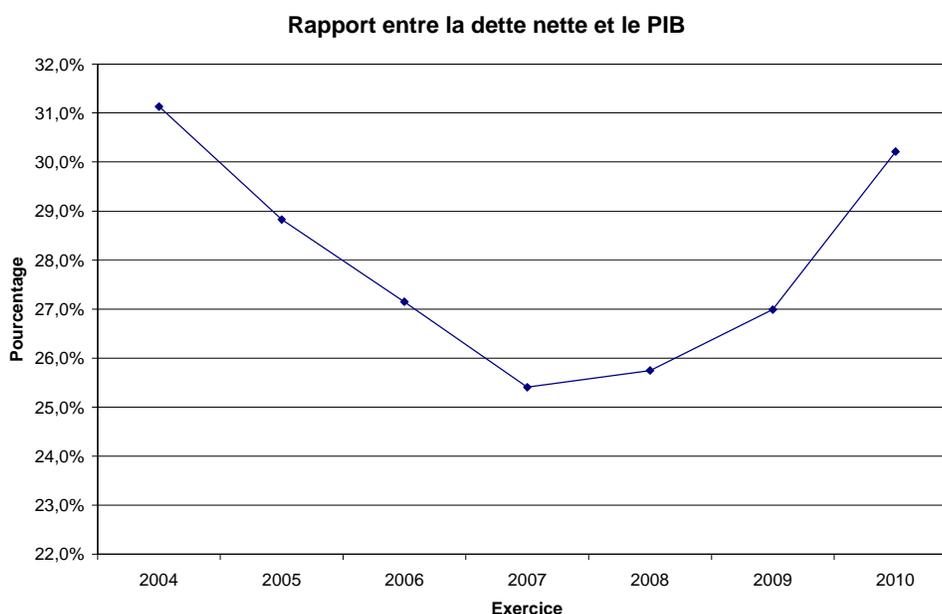
La dette nette par rapport au PIB :

La dette nette donne une idée de la mesure dans laquelle le passif excède l'actif financier du gouvernement provincial. Le rapport entre la dette nette et le PIB montre la relation entre la dette nette et l'économie. Si le

rapport baisse, la croissance de l'économie excède l'accroissement de la dette nette, ce qui améliore la viabilité. Au contraire, un rapport à la hausse entre la dette nette et le PIB est le signe que la dette nette augmente plus rapidement que la croissance de l'économie, ce qui a pour effet de diminuer la viabilité financière du gouvernement provincial.

Au cours des sept dernières années, le rapport entre la dette nette et le PIB de la province a diminué pour passer de 31,1 % à 30,2 %. Le graphique qui suit montre une amélioration (réduction) continue du rapport entre la dette nette et le PIB de 2004 à 2007 et de modestes augmentations du rapport en 2008 et en 2009 liées à l'achèvement de la route transcanadienne et au début du ralentissement économique. En 2009-2010, ce rapport a connu une hausse à la suite des répercussions du ralentissement économique mondial et de la demande accrue pour les services publics essentiels. Le gouvernement a contré le ralentissement en adoptant des mesures de stimulation et en mettant en œuvre son plan de réduction des impôts.

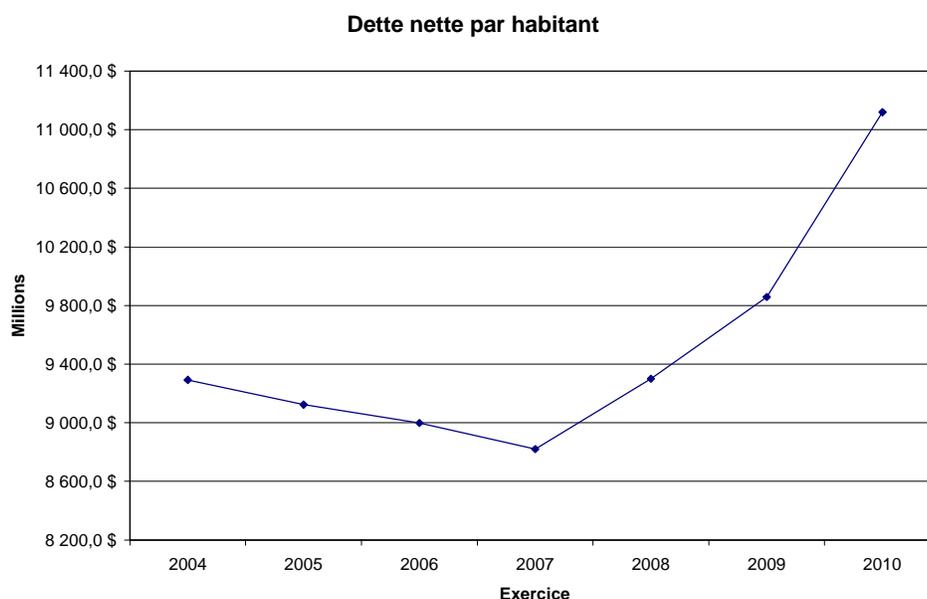
Aux fins de la *Loi sur la responsabilité financière et le budget équilibré*, le rapport entre la dette nette et le PIB au cours de périodes financières successives doit s'améliorer. Cela signifie que le rapport entre la dette nette et le PIB pour l'exercice terminé le 31 mars 2011 doit être inférieur à celui de l'exercice terminé le 31 mars 2007. Dans ses budgets de 2009-2010 et de 2010-2011, le gouvernement a indiqué que, compte tenu de la conjoncture économique et financière mondiale, les objectifs prévus par la loi pour l'actuelle période de quatre années ne seront pas atteints.



Rapport entre la dette nette et le PIB			
Exercice terminé en	Dette nette	PIB	Dette nette/PIB
	(millions \$)	(millions \$)	(%)
2004	6 963,0	22 366	31,1%
2005	6 824,3	23 672	28,8%
2006	6 709,8	24 716	27,1%
2007	6 575,9	25 884	25,4%
2008	6 949,2	26 993	25,7%
2009	7 387,8	27 372	27,0%
2010	8 353,0	27 646	30,2%

Dette nette par habitant :

La dette nette par habitant est une représentation de la dette nette attribuable à chaque résident du Nouveau-Brunswick. Le niveau de la dette nette par habitant est à la hausse depuis quelques années en raison de l'achèvement de la route transcanadienne et du début du ralentissement économique. Pour 2009-2010, le rapport a augmenté alors que le ralentissement économique mondial a affecté les recettes et les dépenses. Le gouvernement a contré le ralentissement en adoptant des mesures de stimulation et en mettant en œuvre son plan de réduction des impôts.



Dette nette par habitant			
Exercice terminé en	Dette nette	Population	Dette nette par habitant
	(millions \$)		(\$)
2004	6 963,0	749 369	9 291,8
2005	6 824,3	747 960	9 123,8
2006	6 709,8	745 674	8 998,3
2007	6 575,9	745 561	8 820,0
2008	6 949,2	747 147	9 300,9
2009	7 387,8	749 468	9 857,4
2010	8 353,0	751 273	11 118,5

Flexibilité

L'ICCA définit la flexibilité comme la mesure dans laquelle l'état des finances d'un gouvernement lui permet d'accroître ses ressources financières, soit en augmentant ses recettes ou soit en augmentant le fardeau de sa dette, de façon à faire face à ses engagements croissants. Pour les besoins de la présente analyse, la flexibilité est mesurée ainsi :

- les recettes de provenance interne par rapport au PIB;
- le coût du service de la dette publique par rapport aux recettes totales.

Les recettes de provenance interne par rapport au PIB :

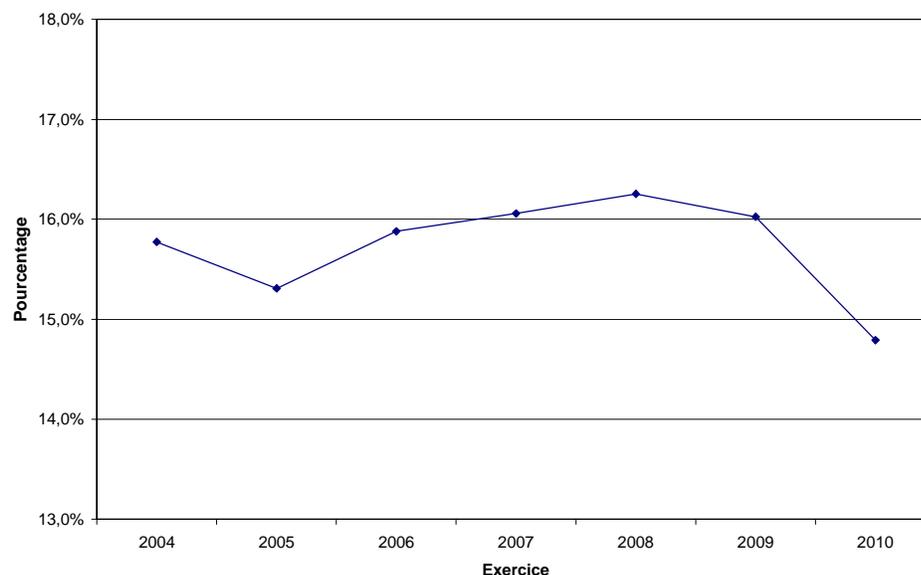
Ce rapport mesure les recettes de provenance interne du gouvernement provincial en tant que pourcentage de l'économie, mesuré par le PIB nominal. L'augmentation de ce rapport signifie que les recettes de provenance interne du gouvernement croissent plus rapidement que l'économie dans son ensemble, ce qui réduit la flexibilité dont dispose le gouvernement pour augmenter les recettes sans ralentir la croissance économique. La diminution du rapport montre que le gouvernement tire moins de recettes de l'économie sur une base relative, ce qui accroît sa flexibilité.

Les recettes de provenance interne comprennent notamment les recettes fiscales, les recettes découlant des ressources naturelles, les droits, le rendement du capital investi, les recettes provenant des loteries et les amendes et pénalités etc.; il s'agit essentiellement de toutes les recettes moins les transferts fédéraux. Bien qu'elles puissent être mieux maîtrisées que les transferts fédéraux, puisque la province peut influencer les recettes au moyen de ses taux d'imposition et de sa politique budgétaire, les recettes de provenance interne sont vulnérables à plusieurs facteurs, dont les suivants :

- le bénéfice net ou les recettes d'organismes externes qui ont une incidence sur les livres de la province (p. ex. : Énergie NB);
- la variabilité des recettes provinciales perçues ou estimées par le gouvernement fédéral, dont l'impôt sur le revenu des particuliers et des sociétés et la taxe de vente harmonisée;
- les recettes fiscales sur les produits de base, dont la taxe sur les minéraux métalliques, qui sont vulnérables aux prix mondiaux.

Le rapport entre les recettes de provenance interne et le PIB a été relativement stable au cours de la période de six ans allant de 2004 à 2009 mais a diminué à 14,8 % en 2010. Le ralentissement économique mondial, le plan du gouvernement visant à réduire les impôts et la perte nette subie par la Corporation financière de l'électricité du Nouveau-Brunswick (CFENB) ont affecté les recettes de provenance interne et ont contribué à cette diminution.

Recette de provenance interne par rapport au PIB



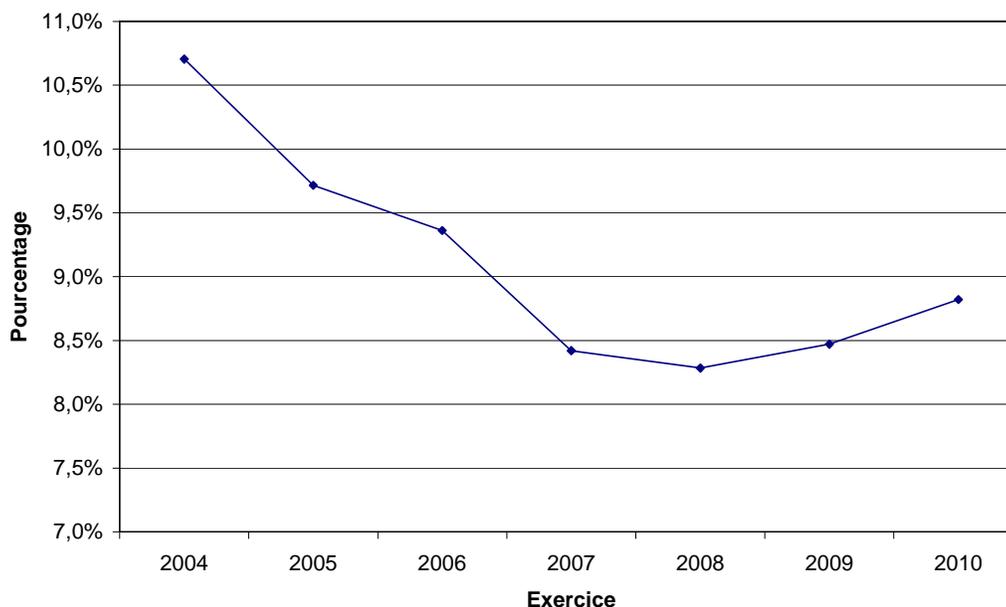
Les recettes de provenance interne par rapport au PIB			
Exercice terminé en	Recettes de provenance interne	PIB	Recettes de provenance interne par rapport au PIB
	(millions \$)	(millions \$)	(%)
2004	3 527,9	22 366	15,8%
2005	3 623,9	23 672	15,3%
2006	3 925,1	24 716	15,9%
2007	4 156,3	25 884	16,1%
2008	4 387,3	26 993	16,3%
2009	4 386,3	27 372	16,0%
2010	4 089,3	27 646	14,8%

Le coût du service de la dette publique par rapport aux recettes totales :

Le rapport entre le coût du service de la dette et les recettes totales est un indicateur de la capacité de la province de s'acquitter de ses obligations actuelles envers ses créanciers dans le contexte des recettes globales du gouvernement. Des variables qui échappent à l'influence directe du gouvernement peuvent avoir une incidence sur le service de la dette, dont les cotes de solvabilité, les taux d'intérêt, les marchés financiers et les fluctuations des devises. Les sommes investies dans l'infrastructure publique d'une façon qui modifie l'encours de la dette peuvent aussi avoir une incidence sur les besoins d'emprunt.

Le rapport entre les coûts du service de la dette de la province et ses recettes a baissé de façon constante au cours de la période de 2004 à 2008, ce qui a réduit le fardeau financier global pesant sur l'économie provinciale. Une diminution de ce rapport montre que les coûts du service de la dette accaparent une part moins grande des recettes provinciales, situation qui met à la disposition de la province plus de ressources financières pour fournir les programmes et les services essentiels. Au cours des deux dernières années, le rapport a légèrement augmenté pour atteindre 8,8 %, reflétant en partie l'augmentation des emprunts liée au ralentissement économique. Ce rapport demeure bien en deçà de celui de 10,7 % établi en 2004.

Coût du service de la dette publique par rapport aux recettes totales



Coût du service de la dette publique par rapport aux recettes totales			
Exercice terminé en	Coût du service de la dette publique	Recettes totales	Coût du service de la dette publique par rapport aux recettes totales
	(millions \$)	(millions \$)	(%)
2004	582,9	5 445,8	10,7%
2005	580,9	5 978,7	9,7%
2006	591,4	6 318,0	9,4%
2007	559,4	6 643,7	8,4%
2008	576,9	6 964,9	8,3%
2009	602,5	7 112,8	8,5%
2010	616,6	6 989,9	8,8%

Vulnérabilité

L'ICCA définit la vulnérabilité comme la mesure dans laquelle l'état des finances d'un gouvernement le rend dépendant de sources de financement, nationales ou internationales, sur lesquelles il n'exerce pas d'influence. Une mesure courante de la vulnérabilité est les transferts du gouvernement fédéral par rapport aux recettes totales.

Transferts du gouvernement fédéral par rapport aux recettes totales :

Les recettes de provenance fédérale comprennent les subventions conditionnelles et inconditionnelles du gouvernement fédéral, dont les suivantes :

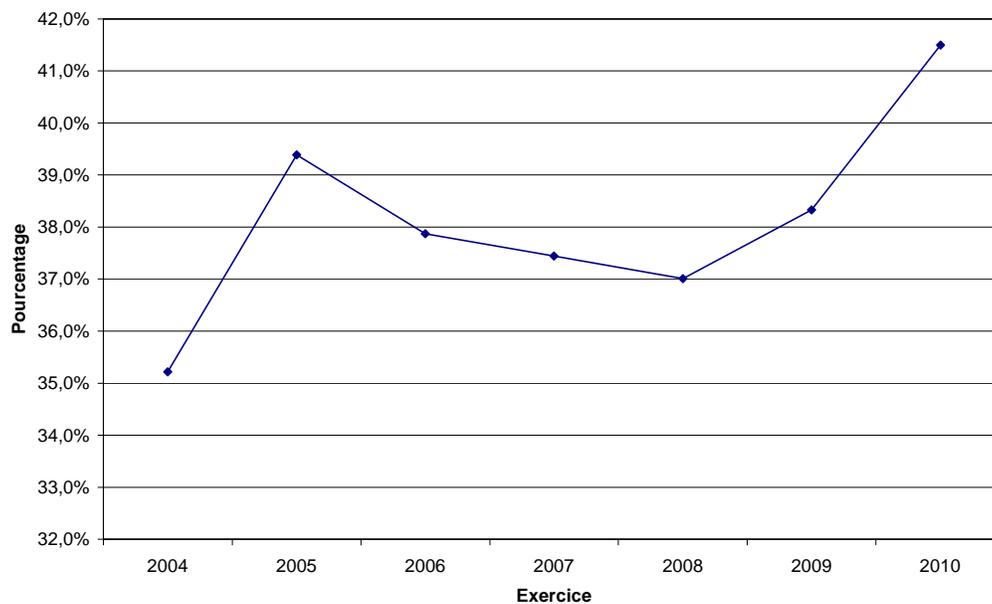
- les paiements au titre du programme de péréquation fiscale;
- le Transfert canadien en matière de santé et le Transfert canadien en matière de programmes sociaux;
- les subventions conditionnelles ou les recettes en capital à l'appui du développement économique, de l'infrastructure, de l'éducation, de la formation de la main-d'œuvre et d'autres domaines.

Les décisions fédérales en matière de politique financière aussi bien que le processus annuel d'établissement des estimations qui guide les paiements fédéraux en vertu du programme de péréquation et du Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux peuvent avoir une incidence sur les paiements de transfert fédéraux. Les deux facteurs peuvent contribuer à des variations du niveau des transferts d'un exercice à l'autre. Par le passé, des redressements relatifs aux estimations d'exercices antérieurs des transferts au titre de la péréquation et des programmes sociaux ont eu des répercussions marquées sur cette mesure d'un exercice à l'autre.

La comparaison du niveau des transferts fédéraux avec les recettes totales offre une indication de la vulnérabilité de la province. De façon générale, si le rapport augmente, cela signifie que la province est de plus en plus dépendante des transferts fédéraux, ce qui augmente sa vulnérabilité. Si le rapport diminue, la vulnérabilité diminue.

La dépendance du gouvernement provincial par rapport aux transferts fédéraux diminue constamment depuis les niveaux atteints au début des années 1980, et les transferts fédéraux comme proportion des recettes totales ont diminué chaque année au cours de la période de 2005 à 2008 puis ont augmenté en 2009 et en 2010. L'augmentation survenue en 2010 témoigne d'un ralentissement de la croissance des recettes de provenance interne en raison de la récession économique mondiale, de la stratégie du gouvernement visant à réduire les impôts, de la perte nette subie par la CFENB ainsi que du financement de stimulation du gouvernement fédéral.

Transferts du gouvernement fédéral par rapport aux recettes totales



Transferts du gouvernement fédéral par rapport aux recettes totales			
Exercice terminé en	Transferts du gouvernement fédéral	Recettes totales	Transferts du gouvernement fédéral par rapport aux recettes totales
	(millions \$)	(millions \$)	(%)
2004	1 917,9	5 445,8	35,2%
2005	2 354,8	5 978,7	39,4%
2006	2 392,9	6 318,0	37,9%
2007	2 487,4	6 643,7	37,4%
2008	2 577,6	6 964,9	37,0%
2009	2 726,5	7 112,8	38,3%
2010	2 900,6	6 989,9	41,5%



Vérificateur général du Nouveau-Brunswick

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée législative
Province du Nouveau-Brunswick

J'ai vérifié le bilan de la province du Nouveau-Brunswick au 31 mars 2010 et les états des résultats, des flux de trésorerie, de l'évolution de la dette nette et de l'évolution du déficit accumulé pour l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe au gouvernement. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par le gouvernement, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la province au 31 mars 2010 ainsi que des résultats de ses activités, de ses flux de trésorerie, de l'évolution de sa dette nette et de l'évolution du déficit accumulé pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de l'article 10 de la *Loi sur le vérificateur général*, je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

La note 3 afférente aux états financiers présente des renseignements concernant les recettes et les dépenses de la province, et le rapport entre la dette nette et le PIB, comme l'exige la *Loi sur la responsabilité financière et le budget équilibré*. À mon avis, la note 3 donne, à tous les égards importants, une image fidèle des renseignements qu'il est requis par les articles 6 et 10 de la *Loi sur la responsabilité financière et le budget équilibré* d'inclure dans les comptes publics.

Le vérificateur général,

Michael Ferguson, CA
le 30 juillet 2010

BILAN
au 31 mars 2010

		(millions)	
Tableau		<u>2010</u>	<u>2009</u>
ACTIF FINANCIER			
2	Comptes débiteurs et avances	427,0 \$	378,7 \$
3	Taxes et impôts à recevoir	1 050,2	1 066,4
4	Stocks pour la revente	9,3	8,6
5	Prêts	509,1	438,9
6	Placements	<u>(174,4)</u>	<u>34,2</u>
	Actif financier total	<u>1 821,2</u>	<u>1 926,8</u>
PASSIF			
1	Emprunts à court terme moins encaisse	532,9	69,2
7	Comptes créditeurs et charges constatées	2 100,3	2 086,3
8	Provision pour pertes	95,5	101,8
	Gains de change non matérialisés	71,9	38,2
9	Recettes reportées	428,7	397,6
10	Dépôts détenus en fiducie	98,7	78,1
11	Obligations en vertu de contrats de location-acquisition (note 6)	765,5	785,9
	Excédent au titre des régimes de retraite (note 13)	<u>(196,6)</u>	<u>(210,2)</u>
		<u>3 896,9</u>	<u>3 346,9</u>
	Dette consolidée (note 11)	14 687,3	14 304,7
	Emprunt pour la Corporation financière de l'électricité du Nouveau-Brunswick	<u>(4 217,1)</u>	<u>(4 177,1)</u>
	Dette consolidée pour fins provinciales	10 470,2	10 127,6
	Moins : Placements du fonds d'amortissement	<u>4 192,9</u>	<u>4 159,9</u>
		<u>6 277,3</u>	<u>5 967,7</u>
	Passif total	<u>10 174,2</u>	<u>9 314,6</u>
	DETTE NETTE	<u>(8 353,0)</u>	<u>(7 387,8)</u>
ACTIF NON FINANCIER			
	Immobilisations corporelles (note 8)	6 661,8	6 394,0
	Contributions reportées pour dépenses en capital (note 9)	<u>(916,7)</u>	<u>(852,2)</u>
	Investissements provinciaux dans les immobilisations corporelles	5 745,1	5 541,8
12	Stocks de fournitures	62,8	51,7
13	Frais payés d'avance et reportés	<u>103,2</u>	<u>85,4</u>
	Actif non financier total	<u>5 911,1</u>	<u>5 678,9</u>
	DÉFICIT ACCUMULÉ	<u>(2 441,9) \$</u>	<u>(1 708,9) \$</u>
	Passif éventuel - voir note 14		
	Engagements - voir note 15		

Les notes afférentes aux états financiers en font partie intégrante.



Kim MacPherson, c.a.
Contrôleure

ÉTAT DES RÉSULTATS
pour l'exercice terminé le 31 mars 2010

Tableau		(millions)		
		2010 Budget	2010 Montants réels	2009 Montants réels
RECETTES				
Provenance provinciale				
14	Taxes et impôts	3 162,0 \$	3 243,9 \$	3 252,8 \$
15	Licences et permis	123,3	129,0	116,6
16	Redevances	73,1	39,6	79,5
17	Revenus de placements	265,5	106,6	357,3
18	Autres recettes provinciales	352,0	353,8	346,7
	Gains du fonds d'amortissement	234,1	216,4	233,4
		<u>4 210,0</u>	<u>4 089,3</u>	<u>4 386,3</u>
Provenance fédérale				
	Paiements de péréquation fiscale	1 689,0	1 689,4	1 583,8
19	Subventions inconditionnelles	806,6	803,4	766,3
20	Subventions conditionnelles	391,7	407,8	376,4
		<u>2 887,3</u>	<u>2 900,6</u>	<u>2 726,5</u>
		<u>7 097,3</u>	<u>6 989,9</u>	<u>7 112,8</u>
CHARGES				
21	Éducation et formation	1 728,5	1 621,7	1 452,0
22	Santé	2 524,0	2 585,0	2 445,7
23	Développement social	951,4	973,4	941,6
24	Services de protection	201,7	209,4	223,8
25	Développement économique	328,9	344,6	287,9
26	Développement de l'emploi et travail	126,5	141,5	124,4
27	Ressources	183,2	183,6	177,4
28	Transports	398,3	400,5	399,8
29	Gouvernement central	765,3	651,5	650,0
	Service de la dette publique (note 12)	630,4	616,6	602,5
		<u>7 838,2</u>	<u>7 727,8</u>	<u>7 305,1</u>
EXCÉDENT ANNUEL (DÉFICIT)		<u>(740,9) \$</u>	<u>(737,9) \$</u>	<u>(192,3) \$</u>

Les notes afférentes aux états financiers en font partie intégrante.

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE
pour l'exercice terminé le 31 mars 2010

	(millions)	
	<u>2010</u>	<u>2009</u>
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent (déficit)	(737,9) \$	(192,3) \$
Postes hors caisse		
Amortissement des primes, escomptes et frais d'émission	5,7	8,1
Charges liées aux opérations de change	(20,0)	(6,6)
Augmentation de la provision pour créances douteuses	92,7	118,9
Amortissement des immobilisations corporelles	291,1	279,9
Pertes sur ventes d'immobilisations corporelles	0,4	1,0
Amortissement des contributions reportées	(34,6)	(31,0)
Gains du fonds d'amortissement	(216,4)	(233,4)
Pertes sur règlements des opérations de change	4,9	3,5
Diminution de l'excédent au titre des régimes de retraite (note 13)	13,6	34,5
Augmentation des recettes reportées	31,1	17,0
(Augmentation) diminution du fonds de roulement	<u>(90,0)</u>	<u>(105,7)</u>
Fonds nets provenant des activités de fonctionnement	<u>(659,4)</u>	<u>(106,1)</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
(Augmentation) diminution des placements, prêts et avances	117,8	(20,6)
Rajustement hors caisse - Autres éléments du résultat étendu des entreprises du gouvernement	<u>4,9</u>	<u>(128,1)</u>
Fonds nets consacrés aux activités d'investissement	<u>122,7</u>	<u>(148,7)</u>
OPÉRATIONS EN CAPITAL		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(559,3)	(440,8)
Recettes reçues pour l'acquisition d'immobilisations corporelles	<u>99,1</u>	<u>64,9</u>
Fonds nets consacrés aux opérations en capital	<u>(460,2)</u>	<u>(375,9)</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Produits en espèces de la dette consolidée émise	1 841,7	2 091,7
Achat de débentures de CFENB	(548,8)	(604,8)
Fonds provenant du fonds d'amortissement aux fins de remboursement de débentures et de paiement des devises	343,7	375,0
Diminution des obligations en vertu de contrats de location-acquisition	(20,4)	(19,5)
Versements au fonds d'amortissement	(160,3)	(139,6)
Dette consolidée échue	<u>(922,7)</u>	<u>(861,3)</u>
Fonds nets provenant des activités de financement	<u>533,2</u>	<u>841,5</u>
AUGMENTATION (DIMINUTION) DES FONDS		
DURANT L'EXERCICE	(463,7)	210,8
SITUATION DE CAISSE - DÉBUT DE L'EXERCICE	<u>(69,2)</u>	<u>(280,0)</u>
SITUATION DE CAISSE - FIN DE L'EXERCICE	<u>(532,9) \$</u>	<u>(69,2) \$</u>
RÉPARTITION DES FONDS		
Emprunts à court terme moins encaisse	<u>(532,9) \$</u>	<u>(69,2) \$</u>

Les notes afférentes aux états financiers en font partie intégrante.

**ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE LA DETTE NETTE
pour l'exercice terminé le 31 mars 2010**

	2010	(millions) 2010	2009
	Budget	Montants réels	Montants réels
DETTE NETTE - DÉBUT D'EXERCICE			
Publiée auparavant	(7 387,8) \$	(7 387,8) \$	(6 949,2) \$
CHANGEMENTS DURANT L'EXERCICE			
Excédent annuel (déficit)	(740,9)	(737,9)	(192,3)
Autres éléments du résultat étendu des entreprises du gouvernement	---	4,9	(128,1)
Acquisition d'immobilisations corporelles	(537,4)	(559,3)	(440,8)
Amortissement des immobilisations corporelles	283,0	291,1	279,9
Amortissement des contributions reportées	(30,6)	(34,6)	(31,0)
Pertes sur ventes d'immobilisations corporelles	---	0,4	1,0
Recettes reçues pour l'acquisition d'immobilisations corporelles	57,2	99,1	64,9
Changement net dans les stocks de fournitures	---	(11,1)	(6,4)
Changement net dans les charges payées d'avance	---	(17,8)	14,2
(AUGMENTATION) DIMINUTION DE LA DETTE NETTE	(968,7)	(965,2)	(438,6)
DETTE NETTE - FIN DE L'EXERCICE	(8 356,5) \$	(8 353,0) \$	(7 387,8) \$

**ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DU DÉFICIT ACCUMULÉ
pour l'exercice terminé le 31 mars 2010**

	2010	(millions) 2010	2009
	Budget	Montants réels	Montants réels
DÉFICIT ACCUMULÉ - DÉBUT D'EXERCICE			
Publié auparavant	(1 708,9) \$	(1 708,9) \$	(1 388,5) \$
Excédent annuel (déficit)	(740,9)	(737,9)	(192,3)
Autre éléments du résultat étendu	---	4,9	(128,1)
DÉFICIT ACCUMULÉ - FIN D'EXERCICE	(2 449,8) \$	(2 441,9) \$	(1 708,9) \$

Les notes afférentes aux états financiers en font partie intégrante.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
le 31 mars 2010

NOTE 1 RÉSUMÉ DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

a) Conventions comptables

Ces états financiers sont produits selon les conventions comptables du gouvernement qui sont énoncées ci-dessous; elles se fondent sur les principes comptables généralement reconnus au Canada dans le secteur public. La présentation de cette information et des résultats à la lumière de ces conventions comptables n'entraîne pas d'écart significatif par rapport à ceux que produiraient les principes comptables généralement reconnus au Canada.

Comptabilité d'exercice

Les charges sont inscrites pour tous les biens et les services reçus ou consommés pendant l'exercice.

Les recettes et les recouvrements sont enregistrés selon la méthode de la comptabilité d'exercice à l'exception des recettes provenant du Canada en vertu de la *Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et sur les contributions fédérales en matière d'enseignement postsecondaire et de santé (1977)* et de l'Accord de perception fiscale entre le Canada et le Nouveau-Brunswick, qui sont comptabilisées selon l'information fournie par le gouvernement fédéral et redressées au cours des années subséquentes.

Les recettes en intérêts relativement aux prêts en cours de la province sont enregistrées au moment où les intérêts sont gagnés. Les catégories principales de prêts en cours sont les suivantes : aide financière aux étudiants, développement économique, développement de l'agriculture et des pêches.

Tout montant encaissé ou comptabilisé à titre de somme à recevoir mais non réalisé à la fin de l'exercice financier est inscrit dans les recettes reportées.

Frais de la dette

L'intérêt et les autres frais de service de la dette figurent dans l'état des résultats à titre de service de la dette publique à l'exception de ce qui suit :

Étant donné que les entreprises du gouvernement sont incluses dans l'entité comptable provinciale au moyen de la méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation, les frais de service de leur dette ne sont pas compris dans les frais de service de la dette publique. Les frais de service de la dette des entreprises du gouvernement sont des charges qui entrent dans le calcul de leur bénéfice net ou de leur perte nette pour l'année.

Les frais d'intérêt imputés à la province pour les charges de retraite à payer figurent au titre des charges de retraite pour les différentes fonctions.

Les intérêts sur la dette pour financer le portefeuille des prêts aux étudiants sont inscrits dans le cadre d'une fonction des charges liées à l'éducation et à la formation.

Les intérêts réalisés sur l'actif du fonds d'amortissement général et sur les autres actifs provinciaux sont comptabilisés en tant que recettes.

La note 12 afférente aux états financiers présente les éléments des frais de service de la dette publique et le total des frais de la dette.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
le 31 mars 2010

Transferts gouvernementaux

Les transferts gouvernementaux sont des transferts de fonds, telles les subventions du gouvernement à un particulier, à un organisme ou à un autre gouvernement, pour lesquels le gouvernement effectuant le transfert ne reçoit directement aucun produit ni service en retour.

Les transferts gouvernementaux sont constatés dans les états financiers de la province à titre de charges ou de recettes dans la période où les raisons assurant le transfert se produisent dans la mesure où le transfert est autorisé et que les conditions d'admissibilité ont été respectées. Tous les transferts dus le 31 mars 2010 pour lesquels les bénéficiaires à qui ils sont destinés ont satisfait aux critères d'admissibilité ont été considérés comme des éléments de passif. Les sommes à recevoir ont été établies en fonction des montants auxquels la province a droit en vertu des lois, des règlements ou des ententes applicables.

Fonds en fiducie du gouvernement fédéral disponibles mais non reconnus

De temps à autre, le gouvernement fédéral a créé des fonds en fiducie pour une période précise dans chaque province, dans le but de disposer de sommes d'argent destinées à chaque province pour des dépenses dans des priorités communes au plan national. Au départ, l'emploi de ces fonds devait s'échelonner sur plusieurs périodes dans chaque province, selon ce qui convenait le mieux par rapport aux plans stratégiques provinciaux. Au 31 mars, les fonds en fiducie que voici existaient au Nouveau-Brunswick, assortis des soldes disponibles et du calendrier de prélèvement approuvé par le Conseil de gestion. Certains fonds, peuvent servir à financer l'acquisition d'immobilisations corporelles. Dans ces cas, les prélèvements se feront selon le calendrier ci-dessous, mais les revenus seront reportés et amortis sur la durée de vie des immobilisations achetées.

Fonds en fiducie	Montant disponible au 31 mars 2010	(millions) Recettes annuelles présumées		
		2011	2012	2013
Fiducie pour le développement communautaire	10,0 \$	10,0 \$	--- \$	--- \$
Fonds de recrutement de policiers	<u>6,8</u>	<u>2,2</u>	<u>2,3</u>	<u>2,3</u>
	<u>16,8 \$</u>	<u>12,2 \$</u>	<u>2,3 \$</u>	<u>2,3 \$</u>

Classement des actifs

Les actifs sont classés comme des actifs financiers ou non financiers. Les actifs financiers peuvent servir à couvrir les passifs existants ou à financer des activités futures et ils ne doivent pas être utilisés dans le cours normal des activités. Les actifs non financiers sont acquis, construits ou développés. Ils ne servent pas à couvrir les passifs existants mais à offrir les services gouvernementaux, ils peuvent être consommés au cours des activités habituelles et ils ne doivent pas être revendus. Les actifs non financiers incluent les immobilisations corporelles, les charges payées d'avance et les stocks de fournitures.

Placements à court terme

Les placements à court terme sont inscrits au prix coûtant. La note 5 afférente aux états financiers présente de l'information additionnelle concernant la valeur marchande des placements à court terme.

Prêts consentis à des conditions avantageuses

Dans deux circonstances précises, la province passe en charges les versements de prêts, à savoir :

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

le 31 mars 2010

- Des contrats de prêt en vertu desquels la province est tenue de fournir des subventions futures au débiteur, dont il se servira pour rembourser le prêt.
- Des contrats de prêt qui contiennent des clauses de remise, si la remise est envisagée comme probable.

Dans ces deux situations, le prêt est comptabilisé dans les charges au moment de son émission.

Les prêts consentis à des conditions avantageuses importantes parce qu'ils offrent un faible taux de rendement sont inscrits initialement comme un actif selon la valeur actualisée nette des flux monétaires futurs prévus. Le calcul de la valeur actualisée nette est fondé sur le taux d'emprunt de la province au moment de l'émission du prêt. La différence entre la valeur nominale du prêt et sa valeur actualisée nette est comptabilisée comme une charge.

Stocks

Les stocks sont inscrits selon le moins élevé du coût ou de la valeur de réalisation nette. Ils comprennent les fournitures destinées à l'utilisation ainsi que les marchandises et les biens fonciers destinés à la revente. Les biens fonciers destinés à la revente sont inscrits à titre d'actif financier et comprennent les terrains et les agencements acquis ou construits dans le but de les vendre ainsi que les biens fonciers acquis par saisie. Les stocks de fournitures destinées à l'utilisation sont inscrits à titre d'actif non financier.

Provisions

Des provisions ont été établies pour les prêts, les comptes débiteurs, les garanties d'emprunt et les autres pertes possibles. Ces provisions figurent dans les tableaux complémentaires des états financiers.

Les obligations découlant de prêts garantis sont comptabilisées à titre d'éléments de passif lorsqu'une perte est probable et les changements dans cette provision sont comptabilisés chaque année. Quant aux provisions pour perte, il s'agit d'une estimation qui correspond à la meilleure estimation des pertes probables par la direction.

Chaque garantie d'emprunt impayée en vertu de la *Loi sur le développement économique* est examinée chaque trimestre. Une provision pour perte sur les garanties d'emprunt est établie lorsqu'il est déterminé qu'une perte est probable. Une perte est jugée probable lorsqu'un ou plusieurs des facteurs suivants sont présents :

- une détérioration de la situation financière de l'emprunteur;
- les conditions économiques dans lesquelles l'emprunteur évolue indiquent que ce dernier est incapable de rembourser le prêt;
- les antécédents de recouvrement.

Les pertes sur les garanties d'emprunt en vertu de la *Loi sur l'aménagement agricole* et de la *Loi sur le développement des pêches* pour des catégories dont les normes sont semblables sont calculées à l'aide d'un taux moyen à partir des antécédents et des tendances antérieures.

Les montants dus à la province qui sont jugés non recouvrables sont radiés des comptes de la province après que la radiation a été approuvée par le Conseil de gestion ou le secrétaire du Conseil de gestion, selon le montant en cause.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont les actifs détenus par la province qui ont une durée utile de plus d'un an. Pour des raisons d'ordre pratique, des seuils établissant des montants minimums ont été établis. Le matériel informatique et les logiciels ne sont pas capitalisés dans les états financiers de la province.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS le 31 mars 2010

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût brut. Les contributions reçues relativement à l'acquisition d'immobilisations corporelles sont enregistrées comme contributions reportées pour dépenses en capital et amorties au revenu selon le même taux que l'élément d'actif connexe.

Les conventions relatives aux immobilisations corporelles des entités gouvernementales dont les activités sont consolidées dans les présents états financiers ne sont pas redressées de sorte à être conformes aux conventions provinciales. Les types d'éléments qui peuvent différer incluent les taux d'amortissement, les durées utiles estimatives et les seuils établissant les montants minimums pour l'inscription à l'actif.

Responsabilité relative aux travailleurs accidentés

Le gouvernement provincial verse des indemnités aux travailleurs accidentés en vertu d'un régime d'auto-assurance. Travail sécuritaire Nouveau-Brunswick administre les demandes d'indemnisation au nom du gouvernement provincial, moyennant des frais pour la prestation de ce service. La dette d'indemnisation des travailleurs, qui s'établissait à 133,9 millions de dollars au 31 mars 2010 (135,6 millions de dollars au 31 mars 2009) est calculée par l'actuaire et fait partie du passif des avantages sociaux des employés. Chaque ministère verse annuellement des indemnités, qui figurent en tant que dépenses opérationnelles se rapportant au programme d'affectation des employés concernés. Le changement net de la dette, exception faite des indemnités effectivement versées, se chiffre à une réduction de 1,7 millions de dollars pour l'année financière de 2010 (contre une augmentation de 8,8 millions de dollars en 2009) et ce crédit figure sous la rubrique du Gouvernement général.

Fonds en fiducie administrés par la province

Les fonds en fiducie établis légalement et que la province administre sans en avoir le contrôle ne sont pas compris dans l'actif ou le passif de la province. Ces états financiers rendent compte des soldes de l'avoir des fonds en fiducie qu'administre le gouvernement provincial et sont décrits dans la Note 17.

Emprunts pour le compte de la Corporation financière de l'électricité du Nouveau-Brunswick

La province, représentée par le Fonds consolidé, a émis des titres d'emprunt à long terme pour le compte de la Corporation financière de l'électricité du Nouveau-Brunswick contre des débentures assorties de conditions et de modalités semblables.

Les débentures de la Corporation financière de l'électricité du Nouveau-Brunswick reçues par la province figurent dans la note 11 afférente aux états financiers comme réduction de la dette consolidée. Cette entente financière a permis d'atténuer les frais de service de la dette. Les opérations qui portent sur ces valeurs, dont les frais de service de la dette, ne font pas partie du plan budgétaire du Fonds consolidé de la province.

Conversion des devises étrangères et gestion du risque

Les éléments d'actif, de passif et de passif éventuel de la province libellés en devises étrangères sont convertis en dollars canadiens au taux de change de fin d'exercice, sauf si ces éléments font l'objet d'opérations de couverture ou s'ils sont assujettis à des ententes d'échange sur les devises et sur les taux d'intérêt. Dans de tels cas, les taux établis en vertu des opérations de couverture ou des ententes sont utilisés pour la conversion. Les gains et pertes de change sont compris dans l'état des résultats, sauf les gains et pertes de change non matérialisés provenant de la conversion des éléments à long terme, qui sont différés et amortis selon la méthode linéaire pendant la durée non écoulée des éléments d'actif ou de passif en question. Les éléments de recettes et de charges sont convertis au taux de change en vigueur aux dates respectives des opérations.

La province emprunte tant sur les marchés financiers intérieurs qu'étrangers et elle gère son portefeuille de titres d'emprunt de façon à ce que les coûts liés à la dette soient le plus bas possible, compte tenu des paramètres de risque établis. Par conséquent, la province peut être exposée au risque de change. Le risque de change ou risque de cours est le risque que les versements de capital et d'intérêt relatifs à la dette extérieure fluctuent en dollars canadiens en raison de la variation des taux de change.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS le 31 mars 2010

Conformément aux lignes directrices de la politique en matière de gestion du risque, la province emploie une diversité de techniques et d'instruments financiers pour gérer le risque de change. Ces instruments financiers comprennent des contrats de change à terme, des échanges de devises et l'achat de titres libellés en devises étrangères, qui sont versés au fonds d'amortissement de la province.

Au 31 mars 2010, l'encours de la dette de la province libellée en dollars américains s'élevait à 764,5 millions de dollars et à 300,0 millions de francs suisses. De ce total, un montant de 564,5 millions de dollars américains et 300,0 millions de francs suisses ont été couverts, la province ayant procédé à des échanges de devises de sorte à convertir en dollars canadiens le montant des intérêts et du capital de la dette libellée en la devise d'origine.

Le risque-devise de la province s'élevait à 1,8 % du portefeuille total de titres d'emprunt avant la compensation avec les avoirs en dollars américains détenus dans le fonds d'amortissement. Une variation de 1 ¢ du taux de change entre le dollar canadien et le dollar américain au 31 mars 2010 aurait entraîné une variation de 2,1 millions de dollars du capital de la dette à long terme à des fins provinciales. Cette variation hypothétique, un profit ou une perte, serait amortie sur la durée non écoulée de l'emprunt en question. Une variation de 1 ¢ aurait aussi entraîné une variation de 0,2 million de dollars de la portion des intérêts du service de la dette publique.

Le risque-devise net s'élève à 0,1 % lorsque les avoirs du fonds d'amortissement libellés en dollars américains sont appliqués en réduction du portefeuille total de titres d'emprunt à des fins provinciales.

Fonds d'amortissement

L'administration du fonds d'amortissement général est confiée au ministre des Finances en vertu de l'article 12 de la *Loi sur les emprunts de la province*. La *Loi* prévoit que le ministre doit garder un ou plusieurs fonds d'amortissement pour garantir le paiement d'une dette consolidée soit à l'échéance, soit par rachat avant l'échéance. En général, des rachats ne sont faits que lorsque la portion de la dette destinée aux fins provinciales est en cours depuis au moins 20 ans.

Les placements en obligations et débetures du fonds d'amortissement sont indiqués selon leur valeur nominale, déduction faite des escomptes non amortis moins les primes et du solde non amorti des gains ou pertes de change non matérialisés. Les dépôts à court terme sont présentés selon leur prix coûtant. Le fonds d'amortissement de la province peut être placé dans des titres admissibles tels que définis dans la *Loi*.

Les versements au fonds d'amortissement sont effectués au fonds d'amortissement général au plus tard à la date d'anniversaire de chaque émission de dette consolidée, selon le taux prévu, soit un minimum de 1 % du capital impayé.

La Corporation financière de l'électricité du Nouveau-Brunswick (CFENB) est tenue par contrat de payer à la province le montant du versement au fonds d'amortissement que la province doit effectuer chaque année relativement aux débetures qu'elle a émises au nom de la Société d'énergie du Nouveau-Brunswick avant le 1^{er} octobre 2004 et de la CFENB, après le 30 septembre 2004.

Le tableau suivant montre la répartition de divers éléments du fonds d'amortissement entre le Fonds consolidé de la province et la CFENB.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
le 31 mars 2010

	<u>Fonds</u> <u>Consolidé</u>	<u>CFENB</u>	<u>Total</u>
Avoir du fonds au début de l'exercice	4 159,9 \$	415,3 \$	4 575,2 \$
Gains du fonds d'amortissement	216,4	(39,2)	177,2
Versements	160,3	41,1	201,4
Montant versé pour le remboursement de la dette	<u>(343,7)</u>	<u>(53,1)</u>	<u>(396,8)</u>
 Avoir du fonds à la fin de l'exercice	 <u>4 192,9 \$</u>	 <u>364,1 \$</u>	 <u>4 557,0 \$</u>

Contrats de location

Les baux à long terme, en vertu desquels la province, à titre de locataire, assume la presque totalité des avantages et des risques inhérents à la propriété des biens loués, sont inscrits comme contrats de location-acquisition, bien que des seuils établissant des montants minimums soient en place pour des raisons d'ordre pratique. La valeur actualisée des contrats de location-acquisition est comptabilisée à titre d'immobilisation corporelle et d'obligation au début du contrat.

Tous les contrats de location pour lesquels la province n'assume pas la presque totalité des avantages des biens loués et des risques inhérents à la propriété de ces biens sont inscrits comme contrats de location-exploitation. Chaque paiement de loyer d'un contrat de location-exploitation est passé en charges lorsqu'il est dû.

Incertitude de mesure

Il s'agit de l'incertitude quant à la détermination de la valeur à laquelle un élément est constaté dans les états financiers. Une telle incertitude existe lorsqu'il y a un écart entre le montant comptabilisé et un autre montant raisonnablement possible. Un grand nombre d'éléments des présents états financiers ont été estimés. Ces estimations sont fondées sur des hypothèses représentatives de la conjoncture économique.

L'incertitude de mesure se retrouve, par exemple, dans l'établissement d'une provision pour créances douteuses, la détermination de la charge de retraite, détermination de la passif et la charge de travailleurs blessés et le calcul des soldes transitoires pour les immobilisations corporelles.

b) Entité comptable provinciale

Les présents états financiers englobent les entités qui forment l'entité comptable provinciale. Celle-ci comprend certaines organisations contrôlées par le gouvernement, soit le Fonds consolidé, le fonds d'amortissement général ainsi que les organismes, les commissions et les sociétés énumérés ci-dessous.

c) Méthodes de consolidation

Les opérations et les soldes des organisations sont inclus dans les présents états financiers au moyen de l'une des méthodes comptables suivantes :

Méthode de consolidation

Cette méthode, qui regroupe les comptes de diverses organisations, nécessite l'emploi de conventions comptables uniformes de la part de celles-ci, à l'exception des conventions relatives aux immobilisations corporelles, qui sont différentes de celles employées à l'échelle provinciale. Selon cette méthode, les soldes réciproques et les opérations entre organisations sont éliminés, et les organisations sont présentées comme une organisation unique. Les organisations incluses au moyen de la méthode de consolidation sont les suivantes :

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

le 31 mars 2010

Agence de l'efficacité et de la conservation énergétiques du Nouveau-Brunswick;	Recycle Nouveau-Brunswick;
Algonquin Golf Limited;	Régies régionales de la santé;
Algonquin Properties Limited;	Réseau de formation à distance du Nouveau-Brunswick Inc.;
Ambulance Nouveau-Brunswick Inc.;	Services Nouveau-Brunswick;
Atlantic Education International Inc.;	Société d'assurance-dépôts des caisses populaires du Nouveau-Brunswick;
Commission des services d'aide juridique du Nouveau-Brunswick;	Société d'habitation du Nouveau- Brunswick;
Conseil de la santé du Nouveau-Brunswick;	Société de développement régional;
FacilicorpNB Ltée.;	Société de gestion des placements du Nouveau-Brunswick;
Fonds en fiducie pour l'avancement des arts;	Société de Kings Landing;
Fonds en fiducie pour l'avancement du sport;	Société de voirie du Nouveau-Brunswick.
Fonds en fiducie pour l'environnement;	
Forest Protection Limited;	

Méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation

Cette méthode est utilisée pour les entreprises du gouvernement, qui sont définies à la note 7 des présents états financiers. Selon cette méthode, les actifs nets d'une entreprise du gouvernement sont présentés comme un placement dans le bilan de la province; son bénéfice net est présenté comme un revenu de placement dans l'état des résultats de la province. Les opérations entre organisations et les soldes réciproques ne sont pas éliminés. Tous les gains et les pertes découlant des opérations entre les entreprises du gouvernement et d'autres organisations gouvernementales sont éliminés. On ne redresse pas les conventions comptables des entreprises du gouvernement pour les rendre conformes à celles des autres organisations du gouvernement. Les organisations incluses au moyen de la méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation sont les suivantes :

Commission des valeurs mobilières du Nouveau-Brunswick;	Groupe d'Énergie NB;
Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick;	Société des alcools du Nouveau-Brunswick;
Corporation financière de l'électricité du Nouveau-Brunswick;	Société des loteries et des jeux du Nouveau-Brunswick.

Méthode des opérations comparables

Cette méthode ne comptabilise que les opérations entre la province et les autres organisations. Cette méthode a été employée parce que le recours aux méthodes appropriées aurait produit sensiblement le même résultat. Les organisations incluses au moyen de la méthode des opérations sont les suivantes :

Commission de l'assurance agricole du Nouveau-Brunswick ;	Commission des assurances du Nouveau- Brunswick;
Conseil consultatif sur la condition de la femme;	Fondation des bibliothèques publiques du Nouveau-Brunswick;
Conseil des arts du Nouveau-Brunswick;	Gestion provinciale Ltée;
Conseil du premier ministre sur la condition des personnes handicapées;	Musée du Nouveau-Brunswick;
Commission de l'énergie et des services publics du Nouveau-Brunswick;	Strait Crossing Finance Inc.

NOTE 2 BUDGET

Les montants budgétaires compris dans les présents états financiers sont ceux publiés dans le Budget principal, rajustés pour les virements du Programme des provisions pour les fonds supplémentaires et l'élimination des opérations inter-comptes.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
le 31 mars 2010

Le Programme des provisions pour les fonds supplémentaires constitue une affectation de fonds à d'autres programmes pour les frais liés au règlement de contrats et d'autres charges non prévues dans un programme spécifique.

Les montants budgétaires pour l'exercice se terminant le 31 mars 2010 tiennent compte de l'acquisition d'immobilisations corporelles et de la charge d'amortissement. Ces montants figurent dans le Budget principal, dans un tableau complémentaire distinct.

NOTE 3 LOI SUR LA RESPONSABILITÉ FINANCIÈRE ET LE BUDGET ÉQUILIBRÉ

En vertu de la *Loi sur la responsabilité financière et le budget équilibré*, les dépenses totales ne peuvent pas dépasser les recettes totales pour la période débutant le 1^{er} avril 2007 et se terminant le 31 mars 2011.

La *Loi* stipule qu'il ne faut pas tenir compte de tout changement apporté dans les 15 derniers mois de la période allant du 1^{er} avril 2007 au 31 mars 2011 ou après cette période relativement aux prévisions officielles du gouvernement du Canada pour les paiements aux provinces en vertu de la *Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces* (loi fédérale), de l'Accord de perception fiscale entre le Canada et le Nouveau-Brunswick, ou de l'Entente intégrée globale de coordination fiscale.

Selon la *Loi sur la responsabilité financière et le budget équilibré*, l'excédent (déficit) pour chacune des trois années de la période se terminant le 31 mars 2010 s'établit comme suit :

	(millions)		
	<u>2008</u>	<u>2009</u>	<u>2010</u>
	<u>Montant</u>	<u>Montant</u>	<u>Montant</u>
	<u>réels</u>	<u>réels</u>	<u>réels</u>
Recettes	6 962,3 \$	7 112,8 \$	6 989,9 \$
Ajustements selon le paragraphe 4(1) de la <i>Loi</i>	---	---	(79,3)
Recettes selon la <i>Loi sur la responsabilité</i>	6 962,3	7 112,8	6 910,6
<i>financière et le budget équilibré</i>			
Charges	<u>6 875,6</u>	<u>7 305,1</u>	<u>7 727,8</u>
Excédent (déficit) pour l'année	86,7	(192,3)	(817,2)
Excédent (déficit) cumulatif au début de l'année	---	86,7	(105,6)
Excédent (déficit) cumulatif à la fin de l'année	<u>86,7 \$</u>	<u>(105,6) \$</u>	<u>(922,8) \$</u>

En vertu de cette loi, le gouvernement provincial doit également, chaque année, rendre compte du rapport dette nette-produit intérieur brut (PIB). Le tableau ci-dessous présente ce ratio pour les années se terminant les 31 mars 2008, 2009 et 2010.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
le 31 mars 2010

	(millions)		
	2010	2009	2008
Dettes nettes	8 353,0	\$ 7 387,8	\$ 6 949,2
PIB (31 décembre)	27 646,0	\$ 27 372,0	\$ 26 993,0
Rapport dettes nettes - PIB	<u>30,2%</u>	<u>27,0%</u>	<u>25,7%</u>

NOTE 4 COMPTES À BUT SPÉCIAL

Les sommes gagnées inscrites à un compte à but spécial mais non dépensées s'accumulent à titre d'excédent dans ce compte et pourront être utilisées au cours des exercices à venir, et ce, aux fins déterminées. Au 31 mars 2010, le total de l'excédent accumulé de tous les comptes à but spécial était de 115,9 millions de dollars (110,4 millions de dollars en 2009). Ce total est un élément de la dette nette et du déficit accumulé.

Description des principaux comptes à but spécial

Compte de financement de la SCHL

Le financement de la SCHL sert à financer le fonctionnement des programmes qui relèvent de l'administration de l'entente sur le logement social. Les recettes du fonds comprennent les intérêts réalisés sur le fonds, les intérêts réalisés sur les hypothèques de deuxième rang, et l'excès cumulatif du financement pour le logement social qui n'a pas été dépensé à ce jour. Les dépenses provenant du fonds se rattachent au financement du programme approuvé de la SCHL, dont l'excédent annuel peut être reporté dans le cas des futures dépenses du programme jusqu'à la date d'expiration de l'entente en 2034.

Comptes autonomes des districts scolaires

Les comptes autonomes enregistrent les revenus et les charges pour des services non éducatifs, par exemple la location d'installations scolaires, l'exploitation de la cafétéria et les frais de scolarité des élèves étrangers. C'est aussi dans ces comptes à but spécial que sont enregistrées les activités de partenariat avec des tierces parties en vue d'offrir des ressources, des services ou des subventions aux élèves.

Le tableau suivant résume les changements des excédents accumulés des comptes à but spécial.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
le 31 mars 2010

	2009	(millions)			
		Excédent accumulé	2010		Excédent accumulé
		Recettes	Charges		
Compte d'aide à la recherche médicale	3,1	\$ ---	\$ 0,1	\$ 3,0	\$
Compte d'aide aux services de police municipaux	3,5	0,1	0,8	2,8	
Compte de financement de la SCHL	54,7	11,7	12,7	53,7	
Compte de Fred Magee	0,4	---	---	0,4	
Compte de Johann Wordel	0,1	---	---	0,1	
Compte de protection contre la responsabilité civile pour les hôpitaux	---	1,0	0,5	0,5	
Compte des bibliothèques	0,5	0,4	0,6	0,3	
Compte en Fiducie pour les archives	0,1	---	---	0,1	
Compte pour la réhabilitation des personnes arrêtées pour conduite en état d'ébriété	---	0,4	0,4	---	
Compte pour les services aux victimes	2,4	2,0	2,3	2,1	
Comptes autonomes des districts scolaires	14,2	19,3	17,2	16,3	
Entente sur le Code national de sécurité	---	0,2	0,2	---	
Fiducies et bourses des districts scolaires	---	0,3	0,3	---	
Fonds de bourses d'études du Collège communautaire	0,9	0,2	---	1,1	
Fonds destiné à l'empoissonnement	0,8	0,4	0,3	0,9	
Fonds du service d'urgence NB 911	3,7	7,6	2,8	8,5	
Fonds en fiducie pour l'avancement des arts	---	0,7	0,7	---	
Fonds en fiducie pour l'avancement du sport	---	0,5	0,5	---	
Fonds en fiducie pour l'environnement	9,1	7,5	8,2	8,4	
Fonds en fiducie pour la faune	1,0	1,2	1,0	1,2	
Fonds en fiducie pour la gestion des sentiers	1,8	1,2	1,8	1,2	
Fonds pour la gestion des biens fonciers	10,3	2,8	2,1	11,0	
Fonds pour la justice familiale centrée sur l'enfant	0,1	0,4	0,5	---	
Lieux patrimoniaux	0,1	0,3	0,3	0,1	
Parcs Provinciaux	---	0,1	0,1	---	
Prés du Grand Lac	0,1	---	---	0,1	
Produits de la Criminalité provinciale	---	1,3	0,2	1,1	
Projets à frais recouvrables liés à la formation	2,7	1,6	1,9	2,4	
Projets à frais recouvrables liés aux ressources naturelles	---	0,1	0,1	---	
Projets de partenariat public-privé	0,2	---	---	0,2	
Projets internationaux	0,2	0,6	0,7	0,1	
Rénovation de l'Ancienne Résidence du gouverneur	0,3	---	0,1	0,2	
Sport scolaire pour les communautés actives	0,1	0,6	0,6	0,1	
Strait Crossing Finance Inc.	---	0,1	0,1	---	
	<u>110,4</u>	<u>\$ 62,6</u>	<u>\$ 57,1</u>	<u>\$ 115,9</u>	<u>\$</u>

NOTE 5 PLACEMENTS À COURT TERME

Au 31 mars 2010, la juste valeur des placements à court terme diffèrait très peu de leur valeur comptable. Les placements à court terme sont principalement composés d'acceptations bancaires et dépôts à terme.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
le 31 mars 2010

NOTE 6 OBLIGATIONS EN VERTU DE CONTRATS DE LOCATION-ACQUISITION

Les paiements totaux futurs du capital et des intérêts de contrats de location-acquisition s'établissent à 1 394,2 millions de dollars (1 470,6 millions de dollars en 2009). Ce montant comprend le capital de 765,5 millions de dollars (785,9 millions de dollars en 2009) et les intérêts de 628,7 millions de dollars (684,7 millions de dollars en 2009).

Les paiements minimaux annuels du capital et des intérêts pour chacun des cinq prochains exercices s'établissent ainsi:

<u>Exercice financier</u>	<u>(millions)</u>
2010-2011	86,1 \$
2011-2012	85,6
2012-2013	84,7
2013-2014	83,2
2014-2015	83,9

NOTE 7 ENTREPRISES DU GOUVERNEMENT

Une entreprise du gouvernement est une organisation responsable devant l'Assemblée législative qui est habilitée à passer des contrats en son nom, qui possède les pouvoirs financiers et opérationnels pour traiter des affaires, qui a pour activité principale de vendre des biens et des services à des clients ne faisant pas partie de l'entité comptable provinciale et qui peut, dans le cours normal de ses activités, assurer son fonctionnement et faire face à ses obligations grâce aux recettes provenant de sources ne faisant pas partie de l'entité comptable provinciale.

Voici une liste des entreprises du gouvernement qui sont incluses dans l'entité comptable provinciale comme le précise la note 1 afférente aux états financiers, ainsi que les dates de fin d'exercice financier correspondantes. De plus, nous avons inclus de l'information sommaire concernant le groupe d'Énergie NB dans la partie narrative présentée à la suite du tableau ci-dessous. Les résultats financiers du groupe d'Énergie NB sont inclus dans les états financiers de la Corporation financière de l'électricité du Nouveau-Brunswick au moyen de la méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation.

Société des loteries et de jeux du Nouveau-Brunswick (Loteries)	31-03-10
Société des alcools du Nouveau-Brunswick (Alcools)	31-03-10
Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick (Finances municipales)	31-12-09
Corporation financière de l'électricité du Nouveau-Brunswick (CFENB)	31-03-10
Groupe d'Énergie NB	31-03-10
Commission des valeurs mobilières du Nouveau-Brunswick (Valeurs)	31-03-10

Le tableau ci-après présente les données financières résumées de ces entreprises du gouvernement.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
le 31 mars 2010

	(millions)					
	<u>Loteries</u>	<u>Alcools</u>	<u>Finances municipales</u>	<u>CFENB</u>	<u>Valeurs</u>	<u>Total</u>
<u>Actif</u>						
Espèces et quasi-espèces	---	\$ 1,0	\$ 1,0	\$ 0,2	\$ 1,7	\$ 3,9
Débiteurs	0,1	5,4	4,1	714,2	0,1	723,9
Charges payées d'avance	---	0,5	---	---	0,1	0,6
Stocks	---	22,1	---	---	---	22,1
Placements	---	---	0,9	112,5	1,5	114,9
Charges reportées	---	0,4	---	---	---	0,4
Immobilisations	---	9,6	---	---	0,3	9,9
Effets à recevoir à long terme	---	---	682,9	3 629,2	---	4 312,1
Actif total	0,1	\$ 39,0	\$ 688,9	\$ 4 456,1	\$ 3,7	\$ 5 187,8
<u>Passif</u>						
Créditeurs	0,1	\$ 16,9	\$ 4,1	\$ 724,9	\$ 0,8	\$ 746,8
Autre passif à long terme	---	---	---	129,5	---	129,5
Dette à long terme	---	---	683,8	4 192,3	---	4 876,1
Fonds d'amortissement	---	---	---	(364,1)	---	(364,1)
Passif total	0,1	16,9	687,9	4 682,6	0,8	5 388,3
<u>Capitaux propres</u>						
Bénéfices non répartis	---	22,1	1,0	(128,6)	2,9	(102,6)
Autres éléments du résultat étendu accumulé	---	---	---	(97,9)	---	(97,9)
Capitaux propres	---	22,1	1,0	(226,5)	2,9	(200,5)
Passif et capitaux propres totaux	0,1	\$ 39,0	\$ 688,9	\$ 4 456,1	\$ 3,7	\$ 5 187,8
<u>Bénéfice net</u>						
Recettes	130,8	\$ 409,7	\$ 30,7	\$ 138,4	\$ 11,5	\$ 721,1
Charges	(14,9)	(251,8)	(0,8)	(350,6)	(5,2)	(623,3)
Intérêts et frais connexes	---	---	(29,8)	---	---	(29,8)
Bénéfice net	115,9	\$ 157,9	\$ 0,1	\$ (212,2)	\$ 6,3	\$ 68,0

L'information financière relative aux entreprises du gouvernement est préparée conformément aux principes comptables généralement reconnus en utilisant les conventions comptables appropriées, compte tenu de leurs secteurs d'activité. Il est possible que ces conventions comptables ne soient pas conformes à celles appliquées par les autres organisations de l'entité comptable provinciale.

En raison des légers redressements à effectuer pour rendre compte des différentes périodes, les bénéfices nets présentés dans les états financiers des entreprises du gouvernement peuvent varier légèrement du revenu de placement déclaré dans l'état des résultats de la province.

Société des loteries et des jeux du Nouveau-Brunswick

La Société des loteries et des jeux du Nouveau-Brunswick est actionnaire de la Société des loteries de l'Atlantique Inc. et de la Société des loteries interprovinciales. La Société des loteries de l'Atlantique Inc. est une société qui appartient conjointement aux quatre provinces de l'Atlantique et qui est chargée d'élaborer, d'organiser, d'entreprendre, de mener et de gérer les loteries dans les provinces de l'Atlantique. De plus, elle s'occupe des

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS le 31 mars 2010

produits de la Société des loteries interprovinciales et en assure la commercialisation. Cette dernière est une société qui appartient conjointement aux dix provinces du Canada.

Société des alcools du Nouveau-Brunswick

La Société des alcools du Nouveau-Brunswick a été constituée en vertu de la *Loi sur la Société des alcools du Nouveau-Brunswick*. Son activité commerciale est l'achat, la distribution et la vente de boissons alcoolisées partout au Nouveau-Brunswick.

Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick

La Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick a été créée en vertu de la *Loi sur la Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick*. Son rôle est de prêter des fonds aux municipalités et aux entreprises municipales par l'entremise d'une autorité centrale d'emprunt. La province garantit toutes les dettes contractées par la Corporation.

Corporation financière de l'électricité du Nouveau-Brunswick

La Corporation financière de l'électricité du Nouveau-Brunswick (CFENB) est une société de la Couronne fondée pour prendre en charge la dette actuelle d'Énergie NB, pour capitaliser les nouvelles entreprises avec des dettes et du capital afin de leur permettre de devenir indépendantes financièrement du gouvernement et pour recevoir des intérêts, des dividendes et des paiements spéciaux (au lieu d'impôts) afin d'assurer le service et le remboursement de la dette prise en charge.

La CFENB comptabilise les résultats financiers du Groupe d'Énergie NB suivant la méthode de comptabilisation à la valeur de consolidation. Les 112,5 millions de dollars figurant comme un investissement au bilan de la Corporation sont égal au montant du capital-actions du Groupe d'Énergie NB plus tous les gains enregistrés par le Groupe depuis le 30 septembre 2004. Le revenu net du Groupe d'Énergie NB figure comme un bénéfice à l'état des résultats et de l'excédent (déficit) de la CFENB. Les plus-values latentes et moins-values latentes intra-groupe sont éliminées.

Le résultat net de la CFENB a été réduit de 19,4 millions de dollars au titre des plus-values latentes intra-groupe liées aux dépenses reportées conformément à la méthode comptable de réglementation des taux utilisée par le Groupe d'Énergie NB. En outre, l'« autre résultat global » de la CFENB a été augmenté de 1,5 millions de dollars à titre de rajustement pour tenir compte de la variation des plus-values latentes résultant de la reconnaissance par le Groupe d'Énergie NB de l'actif qui consiste en « des paiements spéciaux futurs en remplacement d'impôts sur le revenu – autre résultat global ». La méthode précise d'inscription des coûts utilisée par le Groupe d'Énergie NB est décrite dans la *Loi sur l'électricité*.

Le montant de 3 629,2 millions de dollars présenté par la CFENB comme effets à recevoir à long terme est présenté par le groupe d'Énergie NB à titre de dettes à long terme. De plus, le gouvernement provincial a emprunté 4 217,0 millions de dollars du montant figurant à titre de dettes à long terme de la CFENB; cet emprunt est présenté dans le bilan en réduction de la dette consolidée.

Groupe d'Énergie NB

En 1920, la Société d'énergie du Nouveau-Brunswick a été créée à titre de société de la Couronne de la province du Nouveau-Brunswick par la promulgation de la *Loi sur l'énergie électrique* du Nouveau-Brunswick. Le 1^{er} octobre 2004, la *Loi sur l'électricité* a été proclamée par la province du Nouveau-Brunswick, ce qui a entraîné la réorganisation d'Énergie NB et la restructuration de l'industrie de l'électricité au Nouveau-Brunswick. Énergie

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
le 31 mars 2010

NB a poursuivi ses activités sous le nom de Corporation de portefeuille Énergie Nouveau-Brunswick et compte quatre nouvelles filiales d'exploitation (groupe d'Énergie NB) qui ont entrepris leurs activités à cette date.

Le groupe d'Énergie NB fournit un approvisionnement continu et suffisant en énergie afin de combler les besoins actuels et les développements à venir de la province, tout en préconisant l'économie et l'efficacité dans la distribution, l'approvisionnement, la vente et la consommation de l'énergie.

Les états combinés du groupe d'Énergie NB au 31 mars 2010 montrent une perte nette de 117 millions de dollars, les recettes totalisant 1 635 millions de dollars. La valeur totale des actifs s'élevait à 5 379 millions de dollars. De ce montant, 3 702 millions de dollars représentaient la valeur comptable nette des immobilisations corporelles. Les états montrent aussi des dettes totales de 5 205 millions de dollars, dont 3 580 millions de dollars sont des dettes à long terme et 99 millions de dollars venant à échéance au cours de l'exercice financier 2010-2011.

Commission des valeurs mobilières du Nouveau-Brunswick

La Commission des valeurs mobilières du Nouveau-Brunswick est une société provinciale qui a été établie le 1^{er} juillet 2004 en vertu de la *Loi sur les valeurs mobilières* du Nouveau-Brunswick. L'objet de la commission est la réglementation du marché financier du Nouveau-Brunswick, y compris l'application de la *Loi*, du Règlement général ainsi que de ses propres règles.

NOTE 8 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles comprennent les biens corporels acquis, construits, développés ou améliorés dont la durée utile dépassera l'exercice financier et qui sont destinés à être utilisés de façon continue pour la production de biens ou la prestation de services. Le gouvernement provincial ne capitalise pas le matériel informatique ni les logiciels.

Certains biens qui ont une valeur historique ou culturelle, y compris des œuvres d'art, des documents historiques et des objets historiques et culturels, ne sont pas reconnus comme des immobilisations corporelles. Les biens en construction sont amortis seulement une fois que le bien est mis en service.

Le calcul des soldes d'ouverture comprend, lorsqu'ils sont connus, le total des acquisitions consigné dans les comptes publics de 1973 à 2004. Les coûts de surfacage sont inscrits séparément depuis 2005. Avant 2005, ils étaient compris dans les coûts relatifs aux routes et aux ponts.

Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode linéaire sur leur durée de vie utile estimative indiqués dans le tableau suivant. La moitié de l'amortissement annuel est imputée à l'année d'acquisition et à l'année de cession.

Les coûts des diverses catégories d'actifs à la fin de l'exercice, soit au 31 mars 2010, comprennent les coûts des actifs en construction, qui ne sont pas amortis. Ces coûts sont les suivants : bâtiments – 159,9 millions de dollars, ponts et routes – 136,2 millions de dollars, traversiers – 20,6 millions de dollars; et systèmes de gestion des eaux - 17,1 million de dollars.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
le 31 mars 2010

	(millions)							2009	
	2010								
	<u>Terrains</u>	<u>Bâtiments et améliorations foncières</u>	<u>Matériel et outillage</u>	<u>Traversiers</u>	<u>Véhicules et matériel lourd mobile</u>	<u>Routes et ponts</u>	<u>Barrages et systèmes de gestion des eaux</u>	<u>Total</u>	<u>Total</u>
Durée de vie utile estimative (années)	Indéfinie	20-40	5-15	40-50	5-20	20-50	20-50		
Coûts									
Coûts au début de l'exercice	324,6 \$	2 653,5 \$	635,9 \$	35,8 \$	288,2 \$	6 379,3 \$	24,2 \$	10 341,5 \$	9 911,3 \$
Acquisitions	5,2	185,2	29,4	15,4	13,6	300,4	10,1	559,3	440,8
Cessions	---	0,1	3,4	0,1	13,0	---	---	16,6	10,6
Coûts à la fin de l'exercice	<u>329,8</u>	<u>2 838,6</u>	<u>661,9</u>	<u>51,1</u>	<u>288,8</u>	<u>6 679,7</u>	<u>34,3</u>	<u>10 884,2</u>	<u>10 341,5</u>
Amortissement cumulé									
Amortissement cumulé au début de l'exercice	---	1 237,0	461,0	5,9	191,2	2 051,1	1,3	3 947,5	3 677,3
Charge d'amortissement	---	72,3	39,3	0,7	18,0	160,4	0,4	291,1	279,9
Cessions	---	0,1	3,3	0,1	12,7	---	---	16,2	9,7
Amortissement cumulé à la fin de l'exercice	<u>---</u>	<u>1 309,2</u>	<u>497,0</u>	<u>6,5</u>	<u>196,5</u>	<u>2 211,5</u>	<u>1,7</u>	<u>4 222,4</u>	<u>3 947,5</u>
Valeur comptable nette	<u>329,8 \$</u>	<u>1 529,4 \$</u>	<u>164,9 \$</u>	<u>44,6 \$</u>	<u>92,3 \$</u>	<u>4 468,2 \$</u>	<u>32,6 \$</u>	<u>6 661,8 \$</u>	<u>6 394,0 \$</u>
Solde d'ouverture	324,6 \$	1 416,5 \$	174,9 \$	29,9 \$	97,0 \$	4 328,2 \$	22,9 \$	6 394,0 \$	6 234,0 \$
Solde de clôture	<u>329,8</u>	<u>1 529,4</u>	<u>164,9</u>	<u>44,6</u>	<u>92,3</u>	<u>4 468,2</u>	<u>32,6</u>	<u>6 661,8</u>	<u>6 394,0</u>
Augmentation (diminution) de la valeur comptable nette	<u>5,2 \$</u>	<u>112,9 \$</u>	<u>(10,0) \$</u>	<u>14,7 \$</u>	<u>(4,7) \$</u>	<u>140,0 \$</u>	<u>9,7 \$</u>	<u>267,8 \$</u>	<u>160,0 \$</u>

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
le 31 mars 2010

NOTE 9 CONTRIBUTIONS REPORTÉES POUR DÉPENSES EN CAPITAL

Les contributions pour dépenses en capital liées à l'acquisition d'immobilisations corporelles sont reportées et amorties sur la durée utile de l'élément d'actif correspondant. L'amortissement des contributions pour dépenses en capital figure en tant que recettes dans l'état des résultats. Les contributions reportées pour dépenses en capital représentent la portion non amortie de ces fonds reçus. La variation du solde des contributions reportées pour dépenses en capital au cours de l'exercice est la suivante :

	(millions)	
	<u>2010</u>	<u>2009</u>
Solde au début de l'exercice	852,2 \$	818,3 \$
Contributions reçues	99,1	64,9
Sommes amorties au cours de l'exercice	<u>(34,6)</u>	<u>(31,0)</u>
Solde à la fin de l'exercice	<u>916,7 \$</u>	<u>852,2 \$</u>

NOTE 10 AUTORISATION D'EMPRUNTER

a) Solde des emprunts autorisés en vertu de la *Loi sur les emprunts de la province*

Le solde des emprunts autorisés en vertu de la *Loi sur les emprunts de la province* est le suivant :

	(millions)			
	Solde 2009	Emprunts autorisés au cours de l'exercice	Emprunts effectués au cours de l'exercice	Solde 2010
<i>Loi sur les emprunts de 2008</i>	563,9 \$	---	563,9 \$	---
<i>Loi sur les emprunts de 2009</i>	---	1 050,0	171,4	878,6
	<u>563,9 \$</u>	<u>1 050,0</u>	<u>735,3 \$</u>	<u>878,6</u>

En vertu de l'article 2 de la *Loi sur les emprunts de la province*, les dettes temporaires maximales de la province s'établissent à 2 200,0 millions de dollars. Au 31 mars 2010, les emprunts à court terme de la province moins l'encaisse s'élevaient à 532,9 millions de dollars.

En vertu du paragraphe 3(1) de la *Loi sur les emprunts de la province*, la province peut emprunter les sommes requises pour le remboursement, le refinancement ou le renouvellement de valeurs émises, ou pour le paiement d'un prêt ou d'une dette, dont le remboursement est garanti par la province. Cette autorisation s'ajoute aux autorisations mentionnées ci-dessus.

b) Emprunt par la Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick

En vertu de la *Loi sur la Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick*, cette corporation a le pouvoir d'octroyer des fonds aux municipalités et aux entreprises municipales. Au 31 décembre 2009, la dette à long terme payable de la Corporation se chiffrait à 687,1 millions de dollars. La province garantit ces emprunts.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
le 31 mars 2010

NOTE 11 DETTE CONSOLIDÉE IMPAYÉE

Le tableau d'échéance qui suit présente le détail du montant total de la dette consolidée de la province.

Année d'échéance	Écart des taux d'intérêt (%)	Montant en devises	(millions)		
			Dettes consolidées totales	Corporation financière de l'électricité du Nouveau-Brunswick	Dettes consolidées aux fins provinciales
2010-2011	6,4-11,0	640,3 \$ CAN	640,3 \$	(200,0) \$	440,3 \$
2011-2012	5,8-10,1	1 458,5 \$ CAN	1 458,5	(550,0)	908,5
2012-2013	7,6	200,0 \$ US	203,1	(101,6)	101,5
	4,5-9,5	1 128,3 \$ CAN	1 128,3	(325,0)	803,3
			1 331,4	(426,6)	904,8
2013-2014	6,8	200,0 \$ US	203,1	(101,6)	101,5
	3,4-8,5	1 099,4 \$ CAN	1 099,4	(220,0)	879,4
			1 302,5	(321,6)	980,9
2014-2015	4,5	550,0 \$ CAN	550,0	---	550,0
2015-2016 et après	2,9	300,0 CHF	321,4	---	321,4
	5,2-9,8	900,0 \$ US	985,3	(253,9)	731,4
	4,3-8,8	8 097,8 \$ CAN	8 097,9	(2 465,0)	5 632,9
			9 404,6	(2 718,9)	6 685,7
Dettes consolidées avant les placements du fonds d'amortissement			14 687,3	(4 217,1)	10 470,2
Moins: Placements du fonds d'amortissement			4 557,0	(364,1)	4 192,9
Dettes consolidées impayées			10 130,3 \$	(3 853,0) \$	6 277,3 \$

Conformément à l'article 12 de la *Loi sur les emprunts de la province*, le ministre des Finances maintient un fonds d'amortissement général pour le remboursement de la dette consolidée, soit à l'échéance, soit au rachat avant l'échéance. Au 31 mars 2010, la valeur cumulée du fonds d'amortissement général pour le remboursement de la dette provinciale était de 4 192,9 millions de dollars (4 159,9 millions de dollars en 2009). Certains éléments d'actif de ce fonds sont des obligations et des débiteures émises ou garanties par la province du Nouveau-Brunswick. La valeur comptable nette de ces investissements pour l'entité provinciale au 31 mars 2010 était de 2 387,8 millions de dollars (2 452,4 millions de dollars en 2009).

Étant donné que les entreprises du gouvernement sont incluses dans l'entité comptable provinciale au moyen de la méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation, la dette à long terme contractée directement par ces entreprises n'est pas incluse dans le montant de la dette consolidée impayée. La note 7 afférente aux états financiers précise les dettes à long terme des entreprises du gouvernement.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
le 31 mars 2010

Les montants suivants, qui sont payables selon des ententes d'échange, sont compris dans le tableau d'échéance de la dette consolidée qui précède. Ils sont exprimés dans les devises dans lesquelles ils sont payables en vertu des ententes d'échange.

<u>Année d'échéance</u>	<u>Montant payable dans la devise d'origine</u>	<u>(millions) 2010</u>	
		<u>Montant payable selon des ententes d'échange</u>	<u>Équivalent en \$ CAN</u>
2015-2016	300,0 CHF	321,4 \$ CAN	321,4
2016-2017	500,0 \$ US	584,7 \$ CAN	584,7
2020-2021	50,0 \$ US	48,9 \$ CAN	48,9
2022-2023	100,0 \$ US	97,8 \$ CAN	97,8
			<u>1 052,8 \$</u>

Les ententes d'échange portent sur les taux d'intérêt et sur les devises.

Les versements estimatifs suivants devront être effectués au cours de chacun des cinq prochains exercices au fonds d'amortissement à l'égard des provisions de la dette actuelle.

<u>Exercice financier</u>	<u>(millions)</u>
2010-2011	156,8 \$
2011-2012	144,3
2012-2013	134,3
2013-2014	114,2
2014-2015	108,5

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
le 31 mars 2010

NOTE 12 FRAIS DE LA DETTE

Les frais relatifs aux intérêts, aux opérations de change et à l'amortissement ainsi que les frais connexes totalisent 520,7 millions de dollars (398,8 millions de dollars en 2009) et sont répartis comme suit :

	(millions)	
	<u>2010</u>	<u>2009</u>
Intérêts	813,3 \$	778,5 \$
Intérêts sur contrat de location-acquisition – Autoroute entre Fredericton et Moncton	51,7	53,0
Intérêts sur autres contrats de location-acquisition	2,0	2,0
Charges liées aux opérations de change	(20,0)	(6,6)
Amortissement des escomptes et des primes	5,7	8,1
Autres frais	<u>9,4</u>	<u>1,8</u>
	862,1	836,8
Recouvrements d'intérêts sur la dette contractée pour la Corporation financière de l'électricité du Nouveau-Brunswick	<u>(245,5)</u>	<u>(234,3)</u>
Service de la dette publique	616,6	602,5
Gains du fonds d'amortissement	<u>(216,4)</u>	<u>(233,4)</u>
	400,2	369,1
Intérêts imputés au titre des régimes de retraite	118,2	20,6
Intérêt de la dette pour financer le portefeuille des prêts aux étudiants	<u>2,3</u>	<u>9,1</u>
	<u><u>520,7</u></u> \$	<u><u>398,8</u></u> \$

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
le 31 mars 2010

NOTE 13 RÉGIMES DE RETRAITE

a) Description

Les employés du gouvernement provincial et de certaines autres entités ainsi que les membres de l'Assemblée législative ont droit à des prestations de retraite. Ces prestations sont versées en vertu des régimes énumérés ci-dessous.

<u>Nom du régime</u>	<u>Date de la dernière évaluation actuarielle pour fins comptables</u>
<i>Loi sur la pension de retraite dans les services publics</i> (services publics)	1 ^{er} avril 2009
<i>Loi sur la pension de retraite des enseignants</i> (enseignants)	1 ^{er} avril 2009
<i>Loi sur la Cour provinciale</i> et <i>Loi sur la pension des juges de la Cour provinciale</i> (juges)	1 ^{er} avril 2007
<i>Loi sur la pension de retraite des députés</i> et <i>Loi sur la pension des députés</i> (députés)	1 ^{er} avril 2008
Régime de retraite des employés des hôpitaux du Nouveau-Brunswick membres du Syndicat canadien de la fonction publique (hôpitaux – SFCP)	---
Régime de pension du personnel cadre des districts scolaires du Nouveau-Brunswick (écoles – cadres)	1 ^{er} janvier 2008
Régime de pension des manœuvres et employés de métiers et de services des districts scolaires du Nouveau-Brunswick (écoles – manœuvres)	1 ^{er} janvier 2006
Régime de pension des employés à plein temps des districts scolaires du Nouveau-Brunswick membres de la section locale 2745 du SFCP (SFCP 2745)	1 ^{er} janvier 2006
<i>Loi sur l'Ombudsman</i> (Ombudsman)	---
Régime de retraite de certains employés syndiqués des hôpitaux du Nouveau-Brunswick (H - CES)	---
Régime de retraite des employés à temps partiel et saisonniers (temps partiel)	---
Retraite anticipée (retraite anticipée)	1 ^{er} avril 2006

Une caisse fiduciaire de retraite distincte du Fonds consolidé a été établie pour chacun de ces régimes de retraite, sauf dans le cas des régimes relevant de la *Loi sur la pension de retraite des députés*, de la *Loi sur la pension des députés* et de la *Loi sur l'Ombudsman*.

Les charges et le passif associés aux employés d'Énergie NB qui cotisent au régime relevant de la *Loi sur la pension de retraite dans les services publics* sont entièrement comptabilisés dans les états financiers d'Énergie NB, et les tableaux inclus dans la présente note ont été redressés en conséquence.

Les cotisations et les prestations de base correspondant à chaque régime de retraite sont résumées ci-après. Les régimes sont décrits de façon détaillée dans les documents spécifiques se rapportant à chacun.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
le 31 mars 2010

<u>Régime</u>	<u>Cotisations</u>			<u>Prestations</u>			<u>Indexation annuelle des prestations</u>
	<u>Employé</u>		<u>Employeur</u>	<u>Prestations non réduites</u>	<u>Prestations réduites</u>	<u>Prestations de base</u>	
	<u>Gains jusqu'au MGAP</u>	<u>Gains supérieurs au MGAP</u>					
Services publics	5,80 %	7,50 %	Cotisations établies par un actuaire : montant requis pour couvrir le coût des prestations au titre des services rendus au cours de l'exercice plus des paiements spéciaux établis par un actuaire.	À 60 ans avec 5 années de service.	À 55 ans avec 5 années de service.	2,0 % du traitement multiplié par le nombre d'années de service. Intégration au RPC.	Jusqu'à concurrence de 5,00 %
Enseignants	7,30 %	9,00 %	Cotisations égales à celles de l'employé, plus des paiements spéciaux établis par un actuaire.	La somme de l'âge et des années de service est égale à 87, 35 années de service, ou à 65 ans avec 5 années de service; ou à 60 ans avec 20 années de service.	La somme de l'âge et des années de service est égale à 80, ou à 60 ans avec 5 années de service.	2,0 % du traitement multiplié par le nombre d'années de service. Intégration au RPC.	Jusqu'à concurrence de 4,75 %
Écoles – cadres	Il y a eu compression de ce régime. Il n'y a actuellement aucun cotisant.		s.o.	À 60 ans avec 5 années de service continu.	À 55 ans avec 5 années de service continu.	2,0 % du traitement multiplié par le nombre d'années de service. Intégration au RPC.	Jusqu'à concurrence de 3,00 %
SCFP 2745	5,00 %	6,50 %	Cotisations correspondant à 148,2 % de celles de l'employé.	À 60 ans avec 5 années de service continu.	À 55 ans avec 5 années de service continu.	1,3 % du traitement multiplié par le nombre d'années de service.	Jusqu'à concurrence de 2,00 %

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
le 31 mars 2010

<u>Régime</u>	<u>Cotisations</u>			<u>Prestations</u>			
	<u>Employé</u>		<u>Employeur</u>	<u>Prestations Non réduites</u>	<u>Prestations réduites</u>	<u>Prestations de base</u>	<u>Indexation annuelle des prestations</u>
	<u>Gains jusqu'au MGAP</u>	<u>Gains supérieurs au MGAP</u>					
Écoles – manœuvres	5,50 %	7,00 %	Cotisations correspondant au moins à 95 % de celles de l'employé plus des paiements spéciaux établis par un actuaire.	À 60 ans avec 5 années de service continu.	À 55 ans avec 5 années de service continu.	De 1,4 % à 2 % du traitement multiplié par le nombre d'années de service.	Jusqu'à concurrence de 2,00 %
Juges a) <i>Loi sur la Cour provinciale</i>	7,00 %	s.o.	Montant établi par un actuaire.	À 60 ans avec 25 années de service, ou à 65 ans avec 10 années de service.	s.o.	60 % du traitement. Intégration au RPC.	Jusqu'à concurrence de 6,00 %
b) <i>Loi sur la pension des juges de la Cour provinciale</i>	7,00 %	s.o.	Montant établi par un actuaire.	À 60 ans avec 2 années de service.	Avec 2 années de service.	2,75% par année de service jusqu'à concurrence de 65 % du traitement. Prestations non intégrées au RPC.	Jusqu'à concurrence de 5,00 %
Hôpitaux – SCFP	6,17 %	6,17 %	Cotisations égales à celles de l'employé.	À 60 ans avec 5 années de service continu.	À 55 ans avec 5 années de service continu.	De 1,4 % à 1,75 % du traitement multiplié par le nombre d'années de service.	2,00 %
H – CES	6,035 %	7,46 %	Cotisations égales à celles de l'employé.	À 60 ans avec 5 années de service continu. Âge normal de la retraite : 65 ans.	À 55 ans avec 5 années de service continu.	1,3 % du traitement jusqu'à concurrence du MGAP et 2 % du montant qui dépasse le MGAP multiplié par le nombre d'années de service.	Jusqu'à concurrence de 4,00 %

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
le 31 mars 2010

<u>Régime</u>	<u>Cotisations</u>			<u>Prestations</u>			<u>Indexation annuelle des prestations</u>
	<u>Gains jusqu'au MGAP</u>	<u>Gains supérieurs au MGAP</u>	<u>Employeur</u>	<u>Prestations non réduites</u>	<u>Prestations réduites</u>	<u>Prestations de base</u>	
Temps partiel	2,00 %, 3,25 % ou 4,50 %	s.o.	Cotisations égales à celles de l'employé.	Âge normal de la retraite : 65 ans.	s.o.	Régime à cotisations déterminées.	s.o.
Ombudsman	Il n'y a aucun participant actif à ce régime, qui existe uniquement pour verser les prestations aux anciens ombudsmans ou à leurs bénéficiaires. Désormais, l'ombudsman peut adhérer à l'un ou l'autre des régimes visant les juges ou au Régime de pension de retraite dans les services publics.						
Retraite anticipée	Le gouvernement a des obligations découlant de diverses mesures de retraite anticipée.						
Députés	<p>a) Régime de pension de retraite des députés Ce régime vise les membres de l'Assemblée législative qui étaient députés avant la promulgation de la <i>Loi sur la pension des députés</i>. Les participants au régime versent 9 % de l'indemnité accordée aux députés et 6 % du traitement du ministre. Le gouvernement verse la différence entre les prestations de retraite et les cotisations des députés plus les intérêts. Les participants sont admissibles aux prestations lorsqu'ils cessent d'être députés et qu'ils comptent au moins dix sessions de service. Les prestations de base des députés correspondent à 4,5 % de l'indemnité moyenne, multiplié par le nombre de sessions, jusqu'à concurrence de l'indemnité de la dernière année. Les prestations de base des ministres correspondent à 3 % du traitement moyen, multiplié par le nombre d'années de service à titre de ministre.</p> <p>b) Régime de pension des députés Les participants au régime versent le moindre du montant établi en vertu du Régime de pension de retraite des députés ou du montant maximum déductible à titre de cotisations à un régime de pension agréé aux fins de la <i>Loi de l'impôt sur le revenu</i>. Le gouvernement verse la différence entre les prestations de retraite et les cotisations des députés plus les intérêts. Les participants sont admissibles aux prestations à compter de 60 ans lorsqu'ils cessent d'être députés et qu'ils comptent au moins 8 sessions de service. Une allocation supplémentaire est payable à 55 ans, pourvu que la personne compte au moins 8 sessions de service. Les prestations de retraite de base des députés correspondent à 2 % de l'indemnité moyenne, multiplié par le nombre de sessions. L'allocation supplémentaire correspond à 125 % de la pension de base des députés. Les prestations de base des ministres correspondent à 2 % du traitement moyen, multiplié par le nombre d'années de service à titre de ministre. L'allocation supplémentaire correspond à 50 % de la pension de base des ministres.</p>						
MGAP	Maximum des gains annuels ouvrant droit à pension						

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
le 31 mars 2010

b) Dette au titre des régimes de retraite

Sauf dans le cas des régimes de retraite Hôpitaux – SCFP et H – CES et du régime à temps partiel, le gouvernement provincial est responsable de tout excédent des prestations constituées sur l'actif des caisses de retraite. Les régimes de retraite Hôpitaux – SCFP et H – CES sont des régimes à prestations déterminées avec une cotisation fixe de l'employeur, et le régime à temps partiel, un régime à cotisations déterminées. L'obligation du gouvernement provincial en rapport avec ces régimes est limitée à ses cotisations annuelles à ceux-ci.

La part du gouvernement provincial relativement à l'excédent de toutes les caisses de retraite s'élève à 196,6 millions de dollars (210,2 millions de dollars en 2009). Ce montant estimatif est fondé sur des évaluations actuarielles pour fins comptables utilisant la méthode de répartition des prestations, calculées aux dates indiquées ci-haut. Cette méthode permet d'obtenir la valeur actualisée estimative des prestations de retraite à la date d'évaluation, selon la période de service des employés. Ces évaluations actuarielles reposent sur certaines hypothèses concernant des événements futurs tels que le rendement de l'actif, les augmentations salariales, le roulement du personnel et la mortalité. La section d) de la présente note énumère certaines hypothèses actuarielles utilisées. La section e) donne des renseignements au sujet des participants aux régimes.

La valeur des prestations acquises dans tous les régimes dépasse la valeur de l'actif, ce qui entraîne une provision actuarielle au titre des régimes de retraite de 867,1 millions de dollars. Cependant le calcul de cette provision comprend les estimations des futurs événements et des valeurs marchandes de l'actif qui peuvent être volatiles. Les effets des gains et des pertes actuariels sur les valeurs marchandes et la provision actuarielle, de même que les effets des changements d'hypothèse sont amortis sur les futures années. Des gains et des pertes actuariels non amortis de 1 063,7 millions de dollars réduisent la provision actuarielle.

c) Données récapitulatives sur les régimes de retraite

L'obligation découlant des régimes de retraite, les rajustements non amortis, les charges de retraite et la variation de la dette au titre des régimes de retraite sont précisés dans le tableau ci-après. Les prestations constituées estimatives et la valeur de l'actif de chaque régime ont été mises à jour à la fin du dernier exercice du régime de retraite en question. Cette information est fondée sur une extrapolation des hypothèses actuarielles et le montant réel des cotisations. La fin d'exercice des régimes visant les employés des hôpitaux et des districts scolaires est le 31 décembre. Dans tous les autres cas, c'est le 31 mars.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
le 31 mars 2010

Données récapitulatives sur les régimes de retraite

	(millions)												2009	
	2010													
	Services publics	Enseign.	Juges	Députés	É – cadr.	É – manœuv.	SCFP 2745	Ombud	H – SCFP	H – CES	Temps partiel	Retr. antic.	Total	Total
Obligation au titre des prestations constituées au début de l'exercice	3 947,2 \$	4 155,1 \$	38,9 \$	46,6 \$	16,4 \$	232,9 \$	49,2 \$	---	---	---	---	156,2 \$	8 642,5 \$	8 289,3 \$
Pertes (gains) actuarielles	(273,4)	(148,5)	(0,2)	4,8	(0,2)	9,4	2,7	---	---	---	---	---	(405,4)	(10,9)
Prestations constituées	107,2	76,2	2,3	2,5	---	8,2	1,9	---	---	---	---	---	198,3	214,3
Intérêts	259,2	279,6	2,8	3,6	1,1	16,5	3,6	---	---	---	---	11,1	577,5	563,0
Paiements et remboursements en vertu d'ententes de réciprocité	3,0	4,7	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	7,7	15,4
Versements de prestations	<u>(176,2)</u>	<u>(240,8)</u>	<u>(1,0)</u>	<u>(2,8)</u>	<u>(1,1)</u>	<u>(13,1)</u>	<u>(1,6)</u>	<u>---</u>	<u>---</u>	<u>---</u>	<u>---</u>	<u>(13,8)</u>	<u>(450,4)</u>	<u>(428,6)</u>
Obligation au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice	<u>3 867,0</u>	<u>4 126,3</u>	<u>42,8</u>	<u>54,7</u>	<u>16,2</u>	<u>253,9</u>	<u>55,8</u>	<u>---</u>	<u>---</u>	<u>---</u>	<u>---</u>	<u>153,5</u>	<u>8 570,2</u>	<u>8 642,5</u>
Actif du régime au début de l'exercice	3 031,8	3 168,6	23,2	---	10,3	208,4	44,3	---	25,8	---	---	---	6 512,4	8 024,0
Gains (pertes) actuariels	382,8	391,9	3,2	---	0,8	17,5	3,4	---	---	---	---	---	799,6	(1 997,4)
Rendement de l'actif du régime	215,6	223,3	1,6	---	0,7	14,1	3,1	---	---	---	---	---	458,4	542,1
Cotisations de l'employeur	123,5	130,5	---	---	---	5,1	1,3	---	---	---	---	---	260,4	246,3
Cotisations des employés	54,6	46,6	0,4	---	---	3,6	0,9	---	---	---	---	---	106,1	109,6
Versements de prestations	<u>(176,2)</u>	<u>(240,8)</u>	<u>(1,0)</u>	<u>---</u>	<u>(1,1)</u>	<u>(13,1)</u>	<u>(1,6)</u>	<u>---</u>	<u>---</u>	<u>---</u>	<u>---</u>	<u>---</u>	<u>(433,8)</u>	<u>(412,2)</u>
Actif du régime à la fin de l'exercice	<u>3 632,1</u>	<u>3 720,1</u>	<u>27,4</u>	<u>---</u>	<u>10,7</u>	<u>235,6</u>	<u>51,4</u>	<u>---</u>	<u>25,8</u>	<u>---</u>	<u>---</u>	<u>---</u>	<u>7 703,1</u>	<u>6 512,4</u>
Provision (excédent) actuariel au titre du régime de retraite	<u>234,9</u>	<u>406,2</u>	<u>15,4</u>	<u>54,7</u>	<u>5,5</u>	<u>18,3</u>	<u>4,4</u>	<u>---</u>	<u>(25,8)</u>	<u>---</u>	<u>---</u>	<u>153,5</u>	<u>867,1</u>	<u>2 130,1</u>
Rajustements non amortis														
Solde d'ouverture	(1 046,8)	(1 240,0)	(4,0)	---	---	(52,2)	(12,8)	---	---	---	---	---	(2 355,8)	(528,8)
Nouveaux rajustements	656,2	540,4	3,4	(4,8)	1,0	8,1	0,7	---	---	---	---	---	1 205,0	(1 986,7)
Amortissement	<u>40,4</u>	<u>40,7</u>	<u>(0,7)</u>	<u>0,6</u>	<u>(1,0)</u>	<u>5,9</u>	<u>1,2</u>	<u>---</u>	<u>---</u>	<u>---</u>	<u>---</u>	<u>---</u>	<u>87,1</u>	<u>159,7</u>
Solde de clôture des rajustements non amortis	<u>(350,2)</u>	<u>(658,9)</u>	<u>(1,3)</u>	<u>(4,2)</u>	<u>---</u>	<u>(38,2)</u>	<u>(10,9)</u>	<u>---</u>	<u>---</u>	<u>---</u>	<u>---</u>	<u>---</u>	<u>(1 063,7)</u>	<u>(2 355,8)</u>

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
Le 31 mars 2010

**Données récapitulatives sur les régimes
de retraite (suite)**

	(millions)												2009	
	2010													
	Services publics	Enseign.	Juges	Députés	É – cadr.	É – manœu.	SCFP 2745	Ombud	H – SCFP	H – CES	Temps partiel	Retr. antic.	Total	Total
Ajustement d'évaluation														
Solde d'ouverture	---	---	---	---	---	15,5	---	---	---	---	---	---	15,5	18,8
Variation	---	---	---	---	---	(15,5)	---	---	---	---	---	---	(15,5)	(3,3)
Solde de clôture	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	15,5
Obligation ou (excédent) total découlant du régime de retraite	<u>(115,3) \$</u>	<u>(252,7) \$</u>	<u>14,1 \$</u>	<u>50,5 \$</u>	<u>5,5 \$</u>	<u>(19,9) \$</u>	<u>(6,5) \$</u>	<u>---</u>	<u>(25,8) \$</u>	<u>---</u>	<u>---</u>	<u>153,5 \$</u>	<u>(196,6) \$</u>	<u>(210,2) \$</u>
Charges														
Part de l'employeur des prestations constituées	42,8	34,1	1,9	2,0	---	4,6	1,0	0,2	12,3	24,2	8,5	---	131,6	146,1
Intérêts	42,6	56,4	1,2	3,6	0,4	2,4	0,5	---	---	---	---	11,1	118,2	20,6
Amortissement des rajustements	40,4	40,7	(0,7)	0,6	(1,0)	5,9	1,2	---	---	---	---	---	87,1	159,7
Modification de l'ajustement d'évaluation	---	---	---	---	---	(15,5)	---	---	---	---	---	---	(15,5)	(3,3)
Charges de retraite totales	125,8	131,2	2,4	6,2	(0,6)	(2,6)	2,7	0,2	12,3	24,2	8,5	11,1	321,4	323,1
Cotisations de l'employeur ¹	109,7	130,4	---	2,3	---	5,1	1,3	0,2	12,3	24,2	8,5	13,8	307,8	288,6
Variation de l'obligation découlant du régime de retraite	<u>16,1 \$</u>	<u>0,8 \$</u>	<u>2,4 \$</u>	<u>3,9 \$</u>	<u>(0,6) \$</u>	<u>(7,7) \$</u>	<u>1,4 \$</u>	<u>---</u>	<u>---</u>	<u>---</u>	<u>---</u>	<u>(2,7) \$</u>	<u>13,6 \$</u>	<u>34,5 \$</u>

¹ Comprend uniquement les cotisations provenant du Fonds consolidé et des entités consolidées.

² La province n'a aucune obligation autre que la cotisation annuelle de l'employeur relativement aux régimes suivants : Ombudsman, H-SCFP, H-CES et Temps partiel.

Par conséquent, aucune information concernant l'actif et le passif de ces régimes n'est présentée ci-dessus.

³ L'actif du régime H-SCFP correspond à des cotisations payées d'avance.

⁴ Dans le cas du régime H-CES, la dernière évaluation actuarielle a été réalisée au 31 décembre 2008. Elle montre une obligation non capitalisée de 345,7 millions de dollars.

⁵ Dans le cas du régime H-SCFP, la dernière évaluation actuarielle a été réalisée au 1^{er} janvier 2009. Elle montre une obligation non capitalisée de 213,3 millions de dollars.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
le 31 mars 2010

d) Hypothèses actuarielles

Le calcul des obligations du gouvernement découlant des régimes de retraite des employés et des charges de retraite est fondé sur des hypothèses actuarielles à long terme, sauf dans le cas du régime des députés pour lequel on utilise des hypothèses à court et à long terme.

Le tableau ci-dessous présente les hypothèses utilisées dans les évaluations actuarielles.

<u>Régime</u>	<u>Taux de rendement de l'actif (%)</u>	<u>Augmentation annuelle de la rémunération (%)</u>	<u>Inflation (%)</u>	<u>Taux de relèvement de pension après la retraite (%)</u>
Services publics	7,12	3,00 plus une augmentation d'avancement	2,50	2,30 à 2,40
Enseignants	7,12	3,00 plus une augmentation d'avancement	2,50	2,20 à 2,40
Juges	7,12	4,00	2,75	2,55 à 2,65
Écoles – cadres	6,86	3,25	2,50	2,10
Écoles – manœuvres	6,86	2,75	2,50	2,00
SCFP 2745	6,86	2,75	2,50	2,00
Députés	6,86	3,00	2,50	2,40

¹ Blocage des salaires pour les deux années fiscales 2010-2011 et 2011-2012.

² Blocage des salaires pour les deux années fiscales 2012-2013 et 2013-2014.

Ces hypothèses ont été utilisées pour déterminer les obligations du gouvernement découlant des prestations de retraite à payer et la valeur des prestations accumulées par les employés au cours de l'exercice financier et elles sont basées sur les meilleures estimations de la direction. Différentes hypothèses ont servi à déterminer les cotisations des employés et de l'employeur qui sont nécessaires pour couvrir le coût estimatif des régimes de retraite.

e) Données sur les participants

Le tableau suivant présente des données au sujet des participants à chaque régime.

<u>Régime</u>	<u>Durée moyenne estimative des années de service restantes</u>	<u>Nombre de cotisants actifs</u>	<u>Nombre de pensionnés</u>	<u>Rémunération annuelle moyenne des cotisants</u>	<u>Pension annuelle moyenne</u>
Services publics	14	19 692	12 288	58 167 \$	18 997 \$
Enseignants	16	10 116	8 145	65 982	29 826
Juges	7	32	26	187 954	53 936
Écoles – cadres	---	S.O.	93	S.O.	12 103
Écoles – manœuvres	11	2 178	1 327	32 172	9 147
SCFP 2745	12	828	271	28 774	6 106
Députés	8				
Députés		53	84	85 000	29 081
Ministres		26	28	51 460	7 531

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
le 31 mars 2010

Le régime de pension des députés prévoit une prestation basée sur le nombre d'années de service et le traitement à titre de député, ainsi qu'une prestation basée sur le nombre d'années de service et le traitement à titre de ministre. Aussi, tous les ministres sont inclus comme député

NOTE 14 PASSIF ÉVENTUEL

a) Prêts garantis

En vertu de diverses lois, la province a garanti les prêts accordés à certaines entités à l'extérieur de l'entité comptable provinciale. Au 31 mars 2010, le passif éventuel relatif à ces garanties s'élevait à 130,0 millions de dollars (128,8 millions de dollars en 2009), dont 39,9 millions de dollars ont été comptabilisés à titre d'éléments de passif dans le bilan de la province (40,6 millions de dollars en 2009).

	(millions)	
	<u>Limite</u> <u>autorisée</u>	<u>Passif</u> <u>éventuel</u>
<i>Loi sur l'aménagement agricole</i>	6,3 \$	6,3 \$
<i>Loi sur la Société de développement régional</i>	3,8	2,8
<i>Loi sur le développement de l'emploi</i>	2,0	2,0
<i>Loi sur le développement des pêches</i>	8,8	8,8
<i>Loi sur le développement économique</i>	147,2	102,5
<i>Loi sur les foyers de soins</i>	7,0	7,0
<i>Loi sur les mesures destinées à encourager l'élevage du bétail</i>	0,8	0,6
		<u>130,0</u>
Moins : Montant inclus dans la provision pour pertes (tableau 8)		<u>39,9</u>
		<u><u>90,1</u></u> \$

b) Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick

La Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick est comprise dans l'entité comptable de la province décrite à la note 1. La province garantit le remboursement du capital et des intérêts de tout emprunt par la corporation. En cas de défaut de paiement, la province recouvre les sommes de la municipalité en défaut ou de la municipalité qui a garanti le paiement des sommes dues à la corporation par l'entreprise municipale en défaut. Au 31 décembre 2009, la dette impayée totale sous forme de débentures s'élevait à 687,1 millions de dollars (612,9 millions de dollars en 2008).

c) Société d'assurance-dépôts des caisses populaires du Nouveau-Brunswick

La Société d'assurance-dépôts des caisses populaires du Nouveau-Brunswick garantit le remboursement des dépôts faits auprès des caisses populaires et des *credit unions* du Nouveau-Brunswick. La Société est comprise dans l'entité comptable de la province décrite à la note 1. Au 31 décembre 2009, les dépôts dans les caisses populaires et les *credit unions* se chiffraient au total à 3 148,0 millions de dollars (3 050,7 millions de dollars en 2008). De plus, la Société a garanti les pertes spécifiques jusqu'à 18,5 millions de dollars jusqu'en 2012. Une provision, établie pour cette garantie, est comprise dans la provision pour pertes des états financiers.

d) Gestion provinciale Ltée

Gestion provinciale Ltée (GPL) appartient entièrement au gouvernement provincial et est responsable de l'administration des investissements dans des projets de développement industriel. Toute perte sur des emprunts garantis par GPL sera assumée par la province. Au 31 mars 2010, les garanties d'emprunt totales autorisées

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
le 31 mars 2010

totalisaient 15,0 millions de dollars et une responsabilité éventuelle s'établissait à 12,6 millions de dollars. Une provision se rattachant à ces garanties a été incluse dans le tableau de la provision pour pertes dans ces états financiers.

e) Responsabilité environnementale

La province du Nouveau-Brunswick a conclu un accord avec une société minière afin de limiter à 3,0 millions de dollars la responsabilité de cette dernière relativement aux dommages à l'environnement survenus avant que celle-ci commence l'extraction à une date donnée. On a estimé à 3,0 millions de dollars le coût de cette remise en état du terrain. La province détient actuellement un cautionnement en espèces de l'entreprise de 3,0 million de dollars pour le nettoyage. Des travaux additionnels de remise en état seront nécessaires. Toutefois, il est impossible, actuellement, de déterminer de façon raisonnable le coût estimatif de ces travaux.

f) Assurances

La province ne souscrit pas à des assurances de responsabilité civile ni à des assurances de biens pour ses immobilisations, sauf dans quelques circonstances précises. Toute réclamation de dommages-intérêts présentée avec succès contre la province et tout remplacement de biens perdus ou endommagés sont passés en charges durant l'exercice au cours duquel le règlement ou le remplacement a lieu.

g) Poursuites

La province du Nouveau-Brunswick est impliquée dans diverses poursuites judiciaires découlant des activités gouvernementales. Des sommes s'élevant en tout à 33,1 millions de dollars ont été comptabilisées dans les présents états financiers et représentent la meilleure estimation, de la part de la direction, des pertes éventuelles pouvant découler de ces poursuites judiciaires.

NOTE 15 ENGAGEMENTS

a) Contrats de location-exploitation

Le total des paiements minimums futurs exigibles en vertu de divers contrats de location-exploitation de locaux et de matériel, y compris ceux touchant les entreprises du gouvernement, s'élève à 485,8 millions de dollars (479,4 millions de dollars en 2009). Les paiements minimums annuels pour chacun des cinq prochains exercices se répartissent comme suit :

<u>Exercice financier</u>	<u>(millions)</u>
2010-2011	83,4 \$
2011-2012	73,6
2012-2013	61,6
2013-2014	47,3
2014-2015	38,6

b) Foyers de soins

Le ministère du Développement social prévoit dans son budget de fonctionnement annuel le remboursement de la dette à long terme approuvée de certains foyers de soins. Le ministère finance les foyers de soins au moyen de subventions qui combrent la différence entre les dépenses de fonctionnement et les recettes provenant d'autres sources.

Au 31 mars 2010, la dette totale à long terme de ces foyers de soins se chiffrait à environ 171,6 millions de dollars (180,4 millions de dollars en 2009). De cette somme, la province a émis des garanties totalisant environ 7,0 millions de dollars (7,6 millions de dollars en 2009), un montant compris dans le passif éventuel.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
le 31 mars 2010

c) Obligations contractuelles

La nature des activités du gouvernement donne lieu à des obligations et à des contrats pluriannuels importants. Actuellement, la province a des engagements contractuels non réglés de 1 559,5 millions de dollars.

	<u>(millions)</u>
Entités du Fonds consolidé	1 193,2 \$
Autre entités du gouvernement	154,3
Entreprises du gouvernement	212,0

Les engagements et accords importants comprennent les suivants :

Fonds consolidé

Le gouvernement provincial a engagé des dépenses pour la construction et la réparation de ponts permanents et de routes dans toute la province. Ces projets de dépenses prendront fin au cours de l'année financière 2010-2011. Au 31 mars 2010, les engagements contractuels en cours s'établissaient à 114,2 millions de dollars; ils figurent sous la rubrique Obligations contractuelles (partie C, ci-dessus).

Le gouvernement provincial s'est engagé dans des travaux de construction et de réparation des route 11. Dans le cadre du projet, les engagements contractuels en cours s'établissaient à 5,4 millions de dollars; ils figurent sous la rubrique Obligations contractuelles (partie C, ci-dessus).

Le gouvernement provincial a signé l'entente sur le réseau routier national avec Transports Canada en 2007-2008 qui prévoit une contribution conjointe, selon la modification subséquente, de 228 millions de dollars (financement de 114 millions de dollars des gouvernements fédéral et provincial, respectivement) et qui doit prendre fin en 2015. Les coûts totaux pourraient dépasser 228 millions de dollars. Les dépenses effectuées au titre de l'entente au 31 mars 2010 s'établissaient à 83,5 millions de dollars, dont 41,7 millions ont été réclamés à Transports Canada. Au titre du projet, les engagements contractuels non réglés au 31 mars 2010 correspondaient à 61,7 millions de dollars; ils figurent sous la rubrique Obligations contractuelles (partie c, ci-dessus).

Le gouvernement provincial s'est engagé à remplacer les traversiers de Grand Manan, de White Head et de l'île Deer. Les dépenses effectuées en date du 31 mars 2010 au titre de l'entente s'élevaient à 11,7 millions de dollars. Des engagements contractuels non réglés de 55,2 millions de dollars, soumis aux fluctuations du taux de change du dollar américain, figurent sous la rubrique Obligations contractuelles (partie c, ci-dessus).

Le ministère de l'Approvisionnement et des Services est chargé de l'acquisition, de la construction et de l'entretien des immeubles publics. La valeur totale des coûts pour réaliser les projets approuvés est estimée à 549,5 millions de dollars, dont 222,1 millions ont été dépensés à ce jour. Des engagements contractuels non réglés de 116,3 millions de dollars au 31 mars 2010 sont compris dans les Obligations contractuelles (partie c, ci-dessus).

Le ministère de l'Environnement accorde un financement au titre du volet Collectivités du Fonds *Chantiers Canada*. Des engagements contractuels non réglés de 22,1 millions de dollars au 31 mars 2010 figurent dans les Obligations contractuelles (partie c, ci-dessus). Le gouvernement fédéral et les municipalités fournissent 22,1 millions de dollars en fonds de contrepartie.

Communications Nouveau-Brunswick a engagé des fonds dans les volets Publicité, Marketing, Développement du contenu Web et Services de relations publiques. Les fonds engagés totalisent 9,8 millions de dollars. Les dépenses jusqu'au 31 mars 2010 au titre des contrats conclus se chiffraient à 2,2 millions de dollars. Des

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
le 31 mars 2010

engagements contractuels non réglés de 7,6 millions de dollars au 31 mars 2010 figurent dans les Obligations contractuelles (partie c, ci-dessus).

Le ministère de la Sécurité publique a engagé des fonds pour son projet de modernisation des véhicules à moteur. Des engagements contractuels non réglés de 6,8 millions de dollars au 31 mars 2010 sont compris dans les Obligations contractuelles (partie c, ci-dessus).

Le ministère des Finances a engagé des fonds pour les services de gestion de l'actif de divers fonds de pension et fonds en fiducie, ainsi que pour des questions fiscales. Des engagements contractuels non réglés de 5,2 millions de dollars au 31 mars 2010 sont compris dans les Obligations contractuelles (partie c, ci-dessus).

Le ministère de l'Approvisionnement et des Services a engagé des fonds pour louer à bail l'immeuble de bureaux au centre-ville de Fredericton. L'immeuble à bureaux devrait ouvrir en avril 2011. Le bail a une durée de 20 ans; l'obligation contractuelle totalise 62 millions de dollars et elle est comprise dans les Obligations contractuelles (partie c, ci-dessus).

Le ministère du Développement social a engagé des fonds pour la construction et la réparation de logements sociaux. Des engagements contractuels non réglés de 7,5 millions de dollars au 31 mars 2010 sont compris dans les Obligations contractuelles (partie c, ci-dessus). Sur les 7,5 millions de dollars, la somme de 4,7 millions se rattache aux contrats de construction et la somme de 2,8 millions de dollars, aux rénovations des logements existants.

Le gouvernement provincial a engagé des fonds pour entreprendre des travaux de construction et de réparation dans les universités au Nouveau-Brunswick. Des engagements contractuels non réglés de 31,6 millions de dollars au 31 mars 2010 sont compris dans les Obligations contractuelles (partie c, ci-dessus).

Autres entités du gouvernement

Par l'intermédiaire d'Ambulance Nouveau-Brunswick Inc., le gouvernement provincial a conclu un contrat de 10 ans avec SMU Nouveau-Brunswick Inc. (SMU NB) pour la gestion des services d'ambulance au Nouveau-Brunswick. Le contrat prend fin le 31 mars 2017. Il est estimé que le montant total pour la prochaine année sera de 26,3 millions de dollars. Le total des paiements annuels pour la durée résiduelle du contrat n'a pas encore été finalisé. Les paiements seront établis en fonction d'un budget annuel de base de 26,3 millions de dollars, ajusté pour tenir compte de l'inflation et d'autres éléments.

La Régie régionale de la santé B a conclu une entente d'une valeur de 7,8 millions de dollars avec GE Healthcare pour voir aux besoins en services de soutien du matériel d'imagerie diagnostique. Au 31 mars 2010, l'engagement en cours s'établit à 3,3 millions de dollars et est compris dans les Obligations contractuelles (partie c, ci-dessus).

Par l'intermédiaire de la Société de voirie du Nouveau-Brunswick, le gouvernement provincial a conclu une entente avec la Maritime Road Development Corporation pour l'exploitation, l'entretien et la réfection de la route entre Fredericton et Moncton. L'entente prend fin en 2027. Les paiements annuels sont fixes pour les 20 premières années et sont ajustés pour tenir compte de l'inflation et d'autres éléments, selon les dispositions de l'entente. Le paiement ayant trait à l'exploitation, à l'entretien et à la réfection est négociable pour les 10 dernières années. Le montant total pour la prochaine année s'élève à 10,5 millions de dollars et est compris dans les Obligations contractuelles (partie c, ci-dessus).

Par l'intermédiaire de la Société de voirie du Nouveau-Brunswick, le gouvernement provincial a conclu une entente avec Brun-way Highways Operations Inc. pour l'exploitation, l'entretien et la réfection de la route transcanadienne à partir de la frontière du Québec jusqu'à Longs Creek. L'entente prend fin en 2033. Les

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS le 31 mars 2010

paiements annuels sont établis en fonction d'un prix fixe de 18,8 millions de dollars (en dollars de 2005) par année, ajusté pour tenir compte de l'inflation et d'autres éléments, selon les dispositions de l'entente. Le montant total de la prochaine année s'élève à 20,5 millions de dollars et est compris dans les Obligations contractuelles (partie c, ci-dessus).

Par l'intermédiaire de la Société de voirie du Nouveau-Brunswick, le gouvernement provincial a conclu une entente avec Transfield Dexter Gateway Services Limited pour l'exploitation, l'entretien et la réfection de la route 1 entre St. Stephen et River Glade. Le prix relatif à l'exploitation, à l'entretien et à la réfection est de 19,8 millions par année (en dollars de 2010), ajusté chaque année pour tenir compte de l'inflation et d'autres éléments, selon les dispositions de l'entente. Les paiements devraient commencer en juin 2011, tandis que le versement des paiements entièrement annualisés au titre de l'exploitation, de l'entretien et de la réfection commencera au cours de l'exercice 2013-2014. L'entente prend fin en juin 2040.

Le Société de développement régional a engagé des fonds pour diverses initiatives de développement. Des engagements contractuels non réglés de 93,7 millions de dollars au 31 mars 2010 sont compris dans les Obligations contractuelles (partie c, ci-dessus).

Entreprises du gouvernement

La Corporation de portefeuille Énergie Nouveau-Brunswick remettra à neuf la centrale de Point Lepreau. Le budget établi pour la construction, à l'exclusion des coûts des combustibles et des achats d'énergie, s'élève à environ 1,2 milliard de dollars. Les dépenses au 31 mars 2010 s'établissaient à 1 milliard de dollars. Au 31 mars 2010, l'engagement en cours est de 212 millions de dollars.

Partenariats public-privé (PPP)

Le gouvernement provincial a formé des PPP pour la construction et le fonctionnement du nouveau palais de justice de Moncton et pour deux écoles (Eleanor Graham et Moncton North). Les deux écoles devraient ouvrir en 2010, tandis que le palais de justice devrait être achevé en novembre 2010. Au 31 mars 2010, le ministère de l'Approvisionnement et des Services avait des engagements contractuels non réglés de 44,1 millions de dollars pour les deux projets d'école et de 56 millions de dollars pour le palais de justice de Moncton, qui sont compris dans les Obligations contractuelles (partie c, ci-dessus).

Par l'intermédiaire de la Société de voirie du Nouveau-Brunswick, le gouvernement provincial a conclu un accord relatif à la conception-construction prévoyant un prix maximum garanti de construction de 580,3 millions de dollars (compris dans les Obligations contractuelles, partie c, ci-dessus), soumis à des ajustements selon l'entente conclue avec Dexter Developer General Partnership pour concevoir, construire et financer un tronçon d'environ 55 kilomètres de la nouvelle route à quatre voies entre le chemin Murray et Lepreau sur la route 1, et pour concevoir, réaliser et financer des travaux d'amélioration aux tronçons existants de la route à quatre voies, soit la route 1 entre St. Stephen et River Glade, le long du corridor de 235 kilomètres de la route 1. Le prix maximum garanti total sera réglé sur trois ans, à partir de 2011-2012 selon l'achèvement de divers tronçons du corridor. Le montant estimatif de 11,6 millions de dollars pour 2011-2012 sera partagé à parts égales avec le gouvernement fédéral. Le gouvernement provincial a signé des ententes avec le gouvernement fédéral portant sur une contribution conjointe totale de 420 millions de dollars pour le projet de porte d'entrée de la route 1.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
le 31 mars 2010

NOTE 16 PUBLICATIONS D'INFORMATIONS PAR SECTEUR

	(millions)									
	Ministères et certains organismes		Régies régionales de la santé		Autres sociétés de Couronne et organismes		Élimination des montants intercomptes		Total consolidé	
	2010	2009	2010	2009	2010	2009	2010	2009	2010	2009
Recettes										
Recettes fiscales	3 243,9 \$	3 252,8 \$	---	---	---	---	---	---	3 243,9 \$	3 252,8 \$
Recettes non fiscales	614,9	666,1	97,0	92,0	65,5	61,3	---	---	777,4	819,4
Entreprises du gouvernement	---	---	---	---	68,0	314,0	---	---	68,0	314,0
Transferts entre organisations	---	---	1 662,0	1 607,5	188,4	131,4	(1 850,4)	(1 738,9)	---	---
Subventions fédérales conditionnelles	379,0	349,4	28,8	27,1	---	---	---	---	407,8	376,5
Subventions fédérales inconditionnelles	2 492,8	2 350,1	---	---	---	---	---	---	2 492,8	2 350,1
	6 730,6	6 618,4	1 787,8	1 726,6	321,9	506,7	(1 850,4)	(1 738,9)	6 989,9	7 112,8
Charges										
Avantages versés aux employés	1 782,8	1 786,2	1 289,3	1 222,7	151,0	110,6	(0,5)	(0,2)	3 222,6	3 119,3
Autres services	604,7	581,8	42,1	104,9	58,5	53,7	(20,0)	(20,0)	685,3	720,4
Fournitures et approvisionnement	166,5	186,5	346,7	284,1	9,7	11,8	---	(0,1)	522,9	482,3
Biens et matériels	84,3	26,9	45,3	52,0	21,1	1,0	(49,7)	(22,7)	101,0	57,2
Subventions	3 957,7	3 553,1	---	---	---	---	(1 795,2)	(1 682,5)	2 162,5	1 870,6
Service de la dette et autres frais	741,2	771,7	---	---	1,2	3,6	---	---	742,4	775,3
Amortissement	219,2	204,7	60,3	63,2	11,6	12,1	---	---	291,1	280,0
	7 556,4	7 110,9	1 783,7	1 726,9	253,1	192,8	(1 865,4)	(1 725,5)	7 727,8	7 305,1
Excédent (Déficit)	(825,8) \$	(492,5) \$	4,1 \$	(0,3) \$	68,8 \$	313,9 \$	15,0 \$	(13,4) \$	(737,9) \$	(192,3) \$

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
le 31 mars 2010

La note 16 vise à fournir des informations additionnelles sur les recettes et les charges de la province par secteur. Les secteurs ont été définis en fonction des rapports de responsabilisation et de contrôle entre le gouvernement et les divers organismes compris dans l'entité comptable. Bien que le gouvernement exerce un contrôle sur toutes les entités comprises, il existe divers niveaux d'obligation de rendre compte. Les secteurs sont définis ainsi : les ministères et certains organismes; les régies régionales de la santé; les autres sociétés de la Couronne et organismes. Une colonne pour les éliminations intercomptes est ajoutée afin d'éliminer la double comptabilisation entre les colonnes et d'assurer la concordance avec l'état des résultats. Les éliminations entre le gouvernement provincial et les entités influent sur les comptes d'actif et de passif en ce qui a trait aux immobilisations corporelles et aux contributions reportées de la province. Ces éléments ont atteint une valeur de 15,0 millions de dollars au cours de l'exercice 2010 (13,4 millions de dollars en 2009).

Le secteur des ministères et de certains organismes représente le groupe qui rend le plus directement des comptes au Conseil de gestion et au Cabinet. Le secteur comprend tous les ministères responsables tels que Santé, Éducation et Transports ainsi que les organismes suivants : l'Agence de l'efficacité et de la conservation énergétiques du Nouveau-Brunswick, la Société de développement régional, le Réseau de formation à distance du Nouveau-Brunswick Inc., la Société de voirie du Nouveau-Brunswick, la Société d'habitation du Nouveau-Brunswick, le Fonds en fiducie pour l'avancement du sport et le Fonds en fiducie pour l'avancement des arts.

Les régies régionales de la santé sont présentées séparément en raison de l'ampleur de leurs activités et du fait qu'elles sont quelque peu soustraites au contrôle quotidien du Conseil de gestion et du Cabinet.

Le secteur des autres sociétés de la Couronne et organismes jouit aussi d'une certaine indépendance quant aux activités courantes, bien qu'il soit tout de même sous le contrôle du gouvernement en vertu des critères en matière de contrôle établis par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public. Les organismes compris dans ce secteur sont : la Société des loteries et des jeux du Nouveau-Brunswick, la Corporation financière de l'électricité du Nouveau-Brunswick, la Société des alcools du Nouveau-Brunswick, la Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick, le groupe des entreprises d'Énergie NB et la Commission des valeurs mobilières du Nouveau-Brunswick. Sont également compris dans les autres organismes les entités suivantes, qui sont consolidées dans les états financiers de la province : Algonquin Golf Limited, Algonquin Properties Limited, Ambulance Nouveau-Brunswick Inc., la Commission des services d'aide juridique du Nouveau-Brunswick; Conseil de la santé du Nouveau-Brunswick, FacilicorpNB Ltée, Forest Protection Limited, la Société d'assurance-dépôts des caisses populaires du Nouveau-Brunswick, la Société de Kings Landing, la Société de gestion des placements du Nouveau-Brunswick, Recycle Nouveau-Brunswick, et Services Nouveau-Brunswick.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
le 31 mars 2010

NOTE 17 FONDS EN FIDUCIE

La province administre, à part l'entité comptable provinciale, divers fonds en fiducie.

Les avoirs des fonds en fiducie, calculés selon la méthode d'évaluation de l'actif des placements indiquée ci-dessous, sont comme suit :

	(millions)	
	<u>2010</u>	<u>2009</u>
<u>Comptabilisation à la valeur d'acquisition :</u>		
Legs de Margaret R. Lynds	0,1 \$	0,1 \$
Fonds en fiducie de la santé mentale	1,1	1,1
Legs vicomte Bennett	<u>0,2</u>	<u>0,2</u>
	<u>1,4 \$</u>	<u>1,4 \$</u>
 <u>Comptabilisation à la valeur marchande :</u>		
Caisse de retraite en fiducie des juges	27,3 \$	23,3 \$
Fonds en fiducie du curateur public	4,5	2,6
Régime de pension du personnel cadre des districts scolaires du Nouveau-Brunswick	10,8	10,5
Régime de pension des manœuvres et employés de métiers et de services des districts scolaires du Nouveau-Brunswick	235,6	208,4
Régime de pension des employés à plein temps des districts scolaires du Nouveau-Brunswick membres de la section locale 2745 du SCFP	51,5	44,4
Caisse de retraite en fiducie pour les services publics	4 604,6	3 854,5
Caisse de retraite en fiducie des enseignants	<u>3 713,8</u>	<u>3 156,9</u>
	<u>8 648,1 \$</u>	<u>7 300,6 \$</u>

Le Legs de Margaret R. Lynds accorde trois bourses annuelles d'égale valeur à des étudiants en communication fréquentant des universités désignées. Quant au Fonds en fiducie de la santé mentale, il est utilisé pour le traitement en psychanalyse de résidents du Nouveau-Brunswick admissibles. Les fonds du Legs vicomte Bennett servent à la mise en valeur des ressources historiques de la province. En l'absence d'une autre personne en mesure et disposée à le faire, le curateur public du Nouveau-Brunswick protège les intérêts personnels et privés des personnes âgées, des personnes qui ont des problèmes de santé mentale, des enfants, des personnes disparues ou décédées.

NOTE 18 DONNÉES COMPARATIVES

Afin de respecter la présentation des états financiers de 2010, certains chiffres de 2009 ont été retraités.

TABLEAUX DES ÉTATS FINANCIERS
le 31 mars 2010

	(millions)	
	2010	2009
TABLEAU 1		
EMPRUNTS À COURT TERME MOINS ENCAISSE		
Placements à court terme	744,7 \$	943,3 \$
Caisse	35,5	13,3
	780,2	956,6
Moins :		
Bons du Trésor de 0,15 % à 0,59 % venant à échéance entre le 1 avril 2010 à le 18 novembre 2010	1 313,1	1 025,8
	(532,9) \$	(69,2) \$

TABLEAUX DES ÉTATS FINANCIERS
le 31 mars 2010

	(millions)	
	<u>2010</u>	<u>2009</u>
TABLEAU 2		
COMPTES DÉBITEURS ET AVANCES		
Comptes débiteurs		
Comptes débiteurs généraux	<u>258,7 \$</u>	<u>270,4 \$</u>
Montants à recevoir du gouvernement fédéral		
Services du gouvernement central	50,4	69,1
Transports	46,0	6,6
Développement économique	45,1	32,8
Éducation	28,7	49,5
Santé	0,7	1,3
Rebais de taxe de vente harmonisée	24,4	12,6
Subventions inconditionnelles	---	0,2
Autres	<u>9,2</u>	<u>9,9</u>
	<u>204,5</u>	<u>182,0</u>
Paiements pour garanties d'emprunt	<u>149,0</u>	<u>94,7</u>
Avances		
Avances de subventions	37,6	13,0
Avances de fonds de roulement	6,1	7,4
Autres	<u>16,1</u>	<u>3,1</u>
	<u>59,8</u>	<u>23,5</u>
Intérêts à recevoir		
<i>Loi sur le développement économique</i>	12,2	8,0
Prêts aux étudiants	10,8	10,0
<i>Loi sur le développement des pêches</i>	7,9	8,7
<i>Loi sur l'aménagement agricole</i>	0,1	0,1
Autres	<u>30,0</u>	<u>25,3</u>
	<u>61,0</u>	<u>52,1</u>
	733,0	622,7
Moins : provision pour créances douteuses	<u>(306,0)</u>	<u>(244,0)</u>
	<u>427,0 \$</u>	<u>378,7 \$</u>

TABLEAUX DES ÉTATS FINANCIERS
le 31 mars 2010

	(millions)	
	<u>2010</u>	<u>2009</u>
TABLEAU 3		
TAXES ET IMPÔTS À RECEVOIR		
Impôts fonciers	961,0 \$	911,0 \$
Taxe de vente	97,4	154,5
Taxe sur le tabac	23,8	21,7
Taxe sur l'essence et les carburants	17,2	17,7
Redevances forestières et droits de coupe	8,5	10,8
Autres	4,1	7,2
	<u>1 112,0</u>	<u>1 122,9</u>
Moins : provision pour créances douteuses	61,8	56,5
	<u><u>1 050,2 \$</u></u>	<u><u>1 066,4 \$</u></u>
 TABLEAU 4		
STOCKS POUR LA REVENTE		
Stocks pour la revente		
Biens retenus pour la revente	<u><u>9,3 \$</u></u>	<u><u>8,6 \$</u></u>

TABLEAUX DES ÉTATS FINANCIERS
le 31 mars 2010

	(millions)					
	2010			2009		
	<u>Montant</u>	<u>Provision pour créances douteuses</u>	<u>Net</u>	<u>Montant</u>	<u>Provision pour créances douteuses</u>	<u>Net</u>
TABLEAU 5						
PRÊTS						
Prêts aux étudiants	391,0 \$	80,7 \$	310,3 \$	369,2 \$	74,1 \$	295,1 \$
<i>Loi sur le développement économique</i>	303,6	175,3	128,3	246,3	164,6	81,7
<i>Loi sur l'habitation du Nouveau-Brunswick</i>	35,9	3,8	32,1	35,5	4,7	30,8
Prêts pour l'amélioration de l'efficacité énergétique	11,1	0,5	10,6	7,3	0,5	6,8
<i>Loi sur le développement des pêches</i>	35,2	26,1	9,1	36,4	27,6	8,8
<i>Loi sur l'aménagement agricole</i>	11,2	3,3	7,9	5,4	2,5	2,9
Galerie d'art Beaverbrook	6,6	6,6	---	6,6	6,6	---
Prêts aux municipalités	3,4	---	3,4	5,4	---	5,4
L'Office de Stabilisation	4,1	---	4,1	4,1	---	4,1
Fonds de dotation pour la route Fundy	3,3	---	3,3	3,1	---	3,1
Jugements inexécutés	9,5	9,5	---	9,5	9,5	---
La Fondation du quotidien francophone	4,0	4,0	---	4,0	4,0	---
Gestion provinciale Ltée	2,6	2,6	---	2,9	2,9	---
Autres prêts	0,9	0,9	---	1,1	0,9	0,2
	<u>822,4 \$</u>	<u>313,3 \$</u>	<u>509,1 \$</u>	<u>736,8 \$</u>	<u>297,9 \$</u>	<u>438,9 \$</u>

TABLEAUX DES ÉTATS FINANCIERS
le 31 mars 2010

	(millions)	
	<u>2010</u>	<u>2009</u>
TABLEAU 6		
PLACEMENTS		
Placements dans des entreprises du gouvernement		
Société des alcools du Nouveau-Brunswick	22,1 \$	23,7 \$
Commission des valeurs mobilières du Nouveau-Brunswick	4,2	3,3
Société des loteries et des jeux du Nouveau-Brunswick	0,2	1,4
Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick	1,0	0,9
Corporation financière de l'électricité du Nouveau-Brunswick	(226,5)	(19,1)
	<u>(199,0)</u>	<u>10,2</u>
Autres placements à long terme	24,6	24,0
	<u>(174,4) \$</u>	<u>34,2 \$</u>
TABLEAU 7		
COMPTES CRÉDITEURS ET CHARGES CONSTATÉES		
Comptes créditeurs	<u>465,2 \$</u>	<u>448,2 \$</u>
Montants dus au Canada		
Péréquation et transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux	125,0	145,8
Société canadienne d'hypothèques et de logement	36,5	37,9
Autres ententes	1,5	0,9
	<u>163,0</u>	<u>184,6</u>
Intérêts courus		
Dette consolidée	112,0	118,6
Autres	79,0	87,0
	<u>191,0</u>	<u>205,6</u>
Avantages des employés		
Indemnités de retraite	315,0	311,6
Traitements courus à payer	257,5	270,8
Responsabilité relative aux travailleurs accidentés	133,9	135,6
	<u>706,4</u>	<u>718,0</u>
Impôt foncier municipal à payer aux municipalités	385,8	364,3
Assurance-maladie et paiements hors-province	28,9	42,2
Aide stratégique	21,4	22,3
Régime de protection contre la responsabilité civile pour les hôpitaux	14,0	14,8
Retenues de garantie sur les contrats	17,7	14,0
Autres	106,9	72,3
	<u>574,7</u>	<u>529,9</u>
	<u>2 100,3 \$</u>	<u>2 086,3 \$</u>

TABLEAUX DES ÉTATS FINANCIERS
le 31 mars 2010

	(millions)	
	<u>2010</u>	<u>2009</u>
TABLEAU 8		
PROVISION POUR PERTES		
Entreprises Nouveau-Brunswick	30,3 \$	46,4 \$
Appels des Impôts fonciers	20,8	23,4
Éducation postsecondaire, Formation et Travail	0,1	0,1
Autres	44,3	31,9
	<u>95,5 \$</u>	<u>101,8 \$</u>

TABLEAU 9
RECETTES REPORTÉES

Impôts fonciers	323,1 \$	316,7 \$
Immatriculation de véhicules à moteur et permis de conduire	50,2	45,3
Recettes fédérales reportées	10,8	4,7
Autres	44,6	30,9
	<u>428,7 \$</u>	<u>397,6 \$</u>

TABLEAU 10
DÉPÔTS DÉTENUS EN FIDUCIE

Programme de fonds de maintien à l'intention des médecins rémunérés à l'acte	23,8 \$	19,5 \$
Dépôts de garantie des locataires	17,6	16,3
Cour du Banc de la Reine	11,0	9,8
Permis d'exploitation minière - Droits de renouvellement pour travail non accompli	7,3	8,7
Dépôts des entrepreneurs	6,5	2,7
Fiducie pour bourses	3,7	3,6
Biens vendus pour non-paiement d'impôts	1,3	1,3
Service des ordonnances de soutien familial	1,3	1,2
Autres	26,2	15,0
	<u>98,7 \$</u>	<u>78,1 \$</u>

TABLEAUX DES ÉTATS FINANCIERS
le 31 mars 2010

	(millions)	
	2010	2009
TABLEAU 11		
OBLIGATIONS EN VERTU DE CONTRATS DE		
LOCATION-ACQUISITION		
Société de voirie du Nouveau-Brunswick	736,4 \$	756,6 \$
Centre de jeunesse-Miramichi	16,1	16,5
École Moncton-Nord	5,9	6,2
Autres	7,1	6,6
	765,5 \$	785,9 \$

TABLEAU 12
STOCKS DE FOURNITURES

Matériaux de construction et d'entretien	14,6 \$	13,1 \$
Fournitures sanitaires et vaccins	12,8	4,9
Pièces de rechange	6,9	6,4
Papeterie et fournitures	2,2	1,8
Manuels scolaires	1,3	1,1
Fournitures vétérinaires	1,0	0,8
Autres fournitures	24,0	23,6
	62,8 \$	51,7 \$

TABLEAU 13
FRAIS PAYÉS D'AVANCE ET REPORTÉS

Primes, escomptes et frais d'émission de débentures non amortis	84,4 \$	68,8 \$
Autres	18,8	16,6
	103,2 \$	85,4 \$

TABLEAUX DES ÉTATS FINANCIERS
le 31 mars 2010

	(millions)		
	2010 Budget	2010 Montants réels	2009 Montants réels
TABLEAU 14			
TAXES ET IMPÔTS			
Impôt sur le revenu des particuliers	1 224,0 \$	1 295,5 \$	1 323,0 \$
Impôt sur le revenu des corporations	171,6	200,3	111,4
Taxe sur les minéraux métalliques	19,0	32,5	4,7
	<u>1 414,6</u>	<u>1 528,3</u>	<u>1 439,1</u>
 Impôt foncier provincial	 404,0	 411,9	 385,3
 Taxe de vente harmonisée	 999,0	 932,5	 1 060,8
Taxe sur l'essence et les carburants	199,0	198,1	195,1
Taxe sur le tabac	90,0	102,6	103,7
Taxe sur le pari mutuel	0,1	0,1	0,1
	<u>1 288,1</u>	<u>1 233,3</u>	<u>1 359,7</u>
 Taxe sur les primes d'assurance	 41,5	 42,4	 41,2
Taxe sur le capital des corporations financières	7,0	12,7	7,4
Taxe sur le capital des grandes sociétés	---	9,2	13,5
Autres	6,8	6,1	6,6
	<u>55,3</u>	<u>70,4</u>	<u>68,7</u>
	<u><u>3 162,0 \$</u></u>	<u><u>3 243,9 \$</u></u>	<u><u>3 252,8 \$</u></u>

TABLEAU 15
LICENCES ET PERMIS

Véhicules à moteur	101,6 \$	104,2 \$	95,0 \$
Pêche sportive et chasse	5,4	5,9	5,4
Mines	1,5	4,3	2,1
Licences et permis d'alcool	1,2	0,9	0,9
Autres	13,6	13,7	13,2
	<u>123,3 \$</u>	<u>129,0 \$</u>	<u>116,6 \$</u>

TABLEAU 16
REDEVANCES

Forêts	34,1 \$	28,8 \$	40,4 \$
Mines	39,0	10,8	39,1
	<u>73,1 \$</u>	<u>39,6 \$</u>	<u>79,5 \$</u>

TABLEAUX DES ÉTATS FINANCIERS
le 31 mars 2010

	(millions)		
	2010 Budget	2010 Montants réels	2009 Montants réels
TABLEAU 17			
REVENUS DE PLACEMENTS			
Bénéfice net des entreprises du gouvernement			
Société des alcools du Nouveau-Brunswick	160,3 \$	157,9 \$	152,7 \$
Société des loteries et des jeux du Nouveau-Brunswick	122,0	115,9	120,6
Commission des valeurs mobilières du Nouveau-Brunswick	5,2	6,3	6,1
Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick	---	0,1	(0,2)
Corporation financière de l'électricité du Nouveau-Brunswick	(61,0)	(212,2)	34,4
	<u>226,5</u>	<u>68,0</u>	<u>313,6</u>
Autres revenus de placements	39,0	38,6	43,7
	<u><u>265,5 \$</u></u>	<u><u>106,6 \$</u></u>	<u><u>357,3 \$</u></u>

TABLEAU 18
AUTRES RECETTES PROVINCIALES

Vente de biens et services			
Recettes générales	230,0 \$	221,5 \$	209,3 \$
Établissements	28,1	27,2	28,2
Baux et locations	21,2	22,3	21,0
Recettes intergouvernementales	8,5	8,8	8,3
Parcs provinciaux	4,4	5,0	4,4
Amendes et intérêts de pénalités	11,2	13,9	14,5
Autres recettes	48,6	55,1	61,0
	<u>352,0 \$</u>	<u>353,8 \$</u>	<u>346,7 \$</u>

TABLEAU 19
SUBVENTIONS INCONDITIONNELLES

Transfert canadien en matière de santé	557,0 \$	554,8 \$	529,4 \$
Transfert canadien en matière de programmes sociaux	242,1	241,1	235,0
Transfert visant la réduction des temps d'attente	5,6	5,6	---
Subventions législatives	1,9	1,9	1,9
	<u>806,6 \$</u>	<u>803,4 \$</u>	<u>766,3 \$</u>

TABLEAUX DES ÉTATS FINANCIERS
le 31 mars 2010

	(millions)		
	2010 Budget	2010 Montants réels	2009 Montants réels
Éducation	147,4 \$	172,4 \$	142,3 \$
Développement économique	118,5	94,3	60,5
Services généraux du gouvernement	38,0	45,4	37,3
Santé	41,3	39,9	58,3
Amortissement des contributions reportées pour dépenses en capital	30,6	34,6	30,9
Services sociaux	4,9	4,8	22,1
Transports	0,3	0,9	0,7
Autres	10,7	15,5	24,3
	<u>391,7 \$</u>	<u>407,8 \$</u>	<u>376,4 \$</u>

TABLEAU 20
SUBVENTIONS CONDITIONNELLES

TABLEAU 21
ÉDUCATION ET FORMATION

Éducation	985,8 \$	979,6 \$	966,4 \$
Commission de l'enseignement supérieur des provinces Maritimes	289,0	289,8	123,4
Éducation postsecondaire, Formation et Travail	194,5	169,5	162,7
Charges de retraite	207,0	130,5	121,6
Charge d'amortissement	31,8	30,8	29,2
Provision	12,4	19,9	27,8
Approvisionnement et Services	6,0	4,9	4,9
Atlantic Education International Inc.	1,3	1,8	1,3
Gouvernement général	0,7	(5,1)	14,7
	<u>1 728,5 \$</u>	<u>1 621,7 \$</u>	<u>1 452,0 \$</u>

TABLEAU 22
SANTÉ

Régies régionales de la santé	1 688,9 \$	1 691,4 \$	1 637,3 \$
Santé	595,5	650,2	621,2
Ambulance Nouveau-Brunswick Inc.	79,4	78,0	71,9
Charge d'amortissement	65,2	66,0	69,4
FacilicorpNB	58,4	60,2	8,2
Charges de retraite	34,6	36,6	35,8
Conseil de la santé du Nouveau-Brunswick	2,0	1,7	1,0
Approvisionnement et Services	---	0,9	0,9
	<u>2 524,0 \$</u>	<u>2 585,0 \$</u>	<u>2 445,7 \$</u>

TABLEAU 23
DÉVELOPPEMENT SOCIAL

Développement social	945,2 \$	967,4 \$	935,8 \$
Provision	4,0	3,8	3,6
Gouvernement général	1,1	1,1	1,1
Charge d'amortissement	1,1	1,1	1,1
	<u>951,4 \$</u>	<u>973,4 \$</u>	<u>941,6 \$</u>

TABLEAUX DES ÉTATS FINANCIERS
le 31 mars 2010

	(millions)		
	2010 Budget	2010 Montants réels	2009 Montants réels
TABLEAU 24			
SERVICES DE PROTECTION			
Sécurité publique	138,5 \$	143,2 \$	161,5 \$
Justice	36,0	38,4	34,1
Procureur général	16,7	16,1	15,8
Commission des services d'aide juridique du Nouveau-Brunswick	6,9	7,6	7,8
Charges de retraite	2,8	2,5	1,0
Provision	0,3	1,0	3,0
Gouvernement général	0,4	0,3	0,3
Société d'assurance-dépôts des caisses populaires du Nouveau-Brunswick	0,1	0,2	0,2
Charge d'amortissement	---	0,1	0,1
	<u>201,7 \$</u>	<u>209,4 \$</u>	<u>223,8 \$</u>
TABLEAU 25			
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE			
Société de développement régional	217,3 \$	206,4 \$	139,0 \$
Provision	20,0	67,0	79,1
Tourisme et Parcs	33,7	33,5	33,7
Entreprises Nouveau-Brunswick	56,8	33,0	31,5
Société de Kings Landing	---	3,3	3,3
Charge d'amortissement	1,1	1,4	1,3
	<u>328,9 \$</u>	<u>344,6 \$</u>	<u>287,9 \$</u>
TABLEAU 26			
DÉVELOPPEMENT DE L'EMPLOI ET TRAVAIL			
Éducation postsecondaire, Formation et Travail	125,9 \$	140,9 \$	123,8 \$
Gouvernement général	0,6	0,6	0,6
	<u>126,5 \$</u>	<u>141,5 \$</u>	<u>124,4 \$</u>
TABLEAU 27			
RESSOURCES			
Ressources naturelles	90,2 \$	90,3 \$	85,1 \$
Agriculture et Aquaculture	37,2	34,9	35,3
Environnement	21,8	21,1	23,1
Agence de l'efficacité et de la conservation énergétiques du Nouveau-Brunswick	14,6	14,1	12,9
Forest Protection Limited	5,7	5,8	5,2
Énergie	4,0	4,0	4,2
Pêches	4,8	4,0	3,9
Recycle Nouveau-Brunswick	4,0	4,0	3,8
Provision	0,3	3,5	2,6
Charge d'amortissement	0,6	1,2	1,1
Approvisionnement et Services	---	0,7	0,2
	<u>183,2 \$</u>	<u>183,6 \$</u>	<u>177,4 \$</u>

TABLEAUX DES ÉTATS FINANCIERS
le 31 mars 2010

	(millions)		
	<u>2010 Budget</u>	<u>2010 Montants réels</u>	<u>2009 Montants réels</u>
Transports	224,0 \$	224,7 \$	235,6 \$
Charge d'amortissement	174,0	175,6	163,5
Approvisionnement et Services	---	0,4	0,3
Provision	0,3	(0,2)	0,4
	<u>398,3 \$</u>	<u>400,5 \$</u>	<u>399,8 \$</u>

TABLEAU 29
GOVERNEMENT CENTRAL

Charges de retraite	250,1 \$	151,6 \$	164,5 \$
Approvisionnement et Services	127,1	129,0	116,6
Gouvernements locaux	117,2	114,9	113,7
Gouvernement général	97,9	65,7	80,9
Services Nouveau-Brunswick	61,3	56,6	56,2
Provision	6,0	22,7	(0,4)
Assemblée législative	20,5	21,7	25,4
Mieux-être, Culture et Sport	20,6	20,9	21,6
Charge d'amortissement	9,2	14,8	14,5
Finances	12,8	12,6	13,5
Société de gestion de placements du Nouveau-Brunswick	11,7	11,3	11,5
Algonquin Golf Ltd. et Algonquin Properties Ltd.	10,2	9,5	10,4
Conseil exécutif	5,5	5,4	5,5
Bureau des ressources humaines	5,4	5,3	5,7
Bureau du contrôleur	4,5	4,3	4,2
Affaires intergouvernementales	3,6	3,5	4,5
Cabinet du premier ministre	1,7	1,7	1,7
	<u>765,3 \$</u>	<u>651,5 \$</u>	<u>650,0 \$</u>